



RAPPORT ANNUEL 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT

ÉDITORIAL



© Max Cyrille & Loïc Journet (DPE)/ Eau de Paris/Ville de Paris - Guillaume Konrad, Henri Garat, Joséphine Brueder, Sophie Robichon, Guillaume Bontemps, Olivier Placet, Emilie Chaix, Marc Verhille, Hélène Cardé, Chantal Sanier, Anne Thomes, Alexandre Paufert, François Grunberg, Axelle de Russ, Alexis Paoli, Eric Garault/SEFI/World Triathlon.



Antoine GUILLOU

Adjoint à la Maire de Paris en charge de la propreté de l'espace public, de la réduction des déchets, du réemploi, du recyclage et de l'assainissement



Dan LERT

Adjoint à la Maire de Paris en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie

Paris œuvre pour une gestion durable de la ressource en eau

Face à l'urgence climatique et la crise de l'eau que nous traversons à l'échelle nationale, Paris est à l'avant-garde des politiques publiques environnementales.

L'eau est une ressource vitale. Menacée par les pollutions, perturbée dans son cycle par le dérèglement climatique, il est de notre responsabilité de tout faire pour protéger sa qualité, l'économiser et restaurer son cycle naturel.

Les récents épisodes climatiques en France et en Europe ont montré la nécessité d'aborder la politique de l'eau et de l'assainissement de nos villes à l'aune de deux risques majeurs : la rareté d'eau, et l'excès d'eau. Pour anticiper et faire face à ces risques, la Ville de Paris se prépare résolument.

Le Plan de sobriété en eau récemment adopté fixe un objectif ambitieux : réduire de 15% les prélèvements pour l'eau potable et l'eau non potable. Notre régie publique Eau de Paris œuvre ainsi au quotidien pour la gestion durable de l'eau et sécuriser notre approvisionnement, aux côtés des autres régies réunies au sein de France Eau Publique (FEP).

En parallèle, nous modernisons notre réseau d'assainissement en continu et renforçons les capacités de la ville à absorber l'eau de pluie, en visant au maximum de la rendre utile là où elle tombe : c'est tout l'objectif du plan ParisPluie, qui vise à la fois à désimperméabiliser la ville et à renforcer les capacités de notre réseau d'assainissement unitaire. Le dispositif CoprOasis, lancé par la Ville de Paris avec l'Agence Parisienne du Climat en 2023, vient ainsi soutenir les copropriétés parisiennes pour débiturer et végétaliser leurs cours et toitures. Ouvrage emblématique achevé pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, le bassin de stockage d'Austerlitz permet quant à lui d'augmenter très fortement la résilience du réseau d'assainissement pour limiter les déversements en Seine et améliorer la qualité de l'eau du fleuve.

Ce rapport explique et valorise le travail réalisé au quotidien par Eau de Paris et par les services de la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville. A cet égard, l'année 2023 fut marquée par la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques, tant en matière d'assainissement que de gestion de l'eau. Aux côtés de l'ensemble des partenaires, les équipes de la Ville et d'Eau de Paris furent des acteurs essentiels pour la réussite de ces Jeux : nous souhaitons ici les en remercier chaleureusement !

Dans les années qui viennent, nous poursuivrons nos efforts pour que la gestion de l'eau, potable comme non potable, et de l'assainissement participe d'une capitale plus sobre et plus durable.

Ce rapport est établi pour l'exercice 2023, en application des articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Il inclut les caractéristiques techniques, indicateurs de performance et détails prévus aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales.

La publication de ces données normalisées vise à permettre des comparaisons entre collectivités. Ces données seront par ailleurs accessibles sur le site de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement à l'adresse suivante : www.services.eaufrance.fr



SOMMAIRE



page 6
DONNÉES ESSENTIELLES

page 7
Les chiffres clés 2023

page 10
Le fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement à Paris

page 15
Les actualités 2023

page 20
Le prix des services de l'eau et de l'assainissement

page 22
Approvisionner la capitale en eau

page 38
Collecter les eaux, valoriser les ouvrages et les effluents, diversifier les usages du réseau*

page 53
Actions de solidarité et de coopération décentralisée

page 58
DONNÉES FINANCIÈRES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

page 58
Budget annexe de l'eau 2023 (Ville de Paris)

page 60
Budget d'eau de Paris 2023 (Eau potable)

page 62
Budget annexe de l'assainissement 2023 (Ville de Paris)

page 64
Indicateurs

page 68
Glossaire et sigles

** voir définition dans le glossaire et sigles.*

DONNÉES ESSENTIELLES

EAU ET ASSAINISSEMENT

2 133 111¹ habitants desservis ; 3 millions d'utilisateurs quotidiens en incluant les divers acteurs économiques, sans compter les touristes.

4,2141 € TTC par m³ au 1^{er} janvier 2024 en prenant la référence nationale de consommation d'un ménage (120 m³ par an) équipé d'un compteur de 15 mm.

L'EAU POTABLE

Production

175

Millions de m³ d'eau potable produits en 2023 (180 en 2022)

Produits grâce à :

102

Points de captage d'eau souterraine, dans les régions de Sens, Provins, Fontainebleau, et à l'ouest, près de Dreux

5

Usines de traitement des eaux souterraines situées à Longueville (77), Sorques (77), Porte d'Arcueil (94), Saint-Cloud (92) et L'Haÿ-les-Roses (94)

2

Usines de traitement des eaux de rivière, Orly pour l'eau de la Seine, Joinville pour l'eau de la Marne

3

Transportés par :

Aqueducs principaux, l'Avre à l'ouest, la Vanne et le Loing au sud, d'un linéaire total de 470 km

Distribution

Distribués par :

2 052

Km de réseau d'eau potable (dont 1 933 Km dans Paris intra-muros, y compris les bois)

5

Réservoirs principaux, d'une capacité de stockage de 1,1 million de m³

3

Châteaux d'eau permettant d'alimenter les quartiers hauts de Paris

1

« Périphérique de l'eau », liaison entre les réservoirs de Ménilmontant et des Lilas au nord, et entre les réservoirs de Montsouris et celui de Saint-Cloud au sud

¹ Référence INSEE, population légale 2020, en vigueur le 1^{er} janvier 2024

EAU POTABLE LES CHIFFRES CLÉS 2023



1 030

Fontaines accessibles sur l'espace public, dont 17 fontaines pétillantes.
fontaine.eaudeparis.fr

155

Millions de m³ d'eau consommés (159 en 2022)

Budget 2023 :

333,2 millions d'€ en exploitation et 106,1 millions d'€ en d'investissement

914

Agents travaillent pour le service public de l'eau (904 à Eau de Paris et 10 à la Ville de Paris / Service technique de l'eau et de l'assainissement)

95 433

Abonnés *

4,2141 € / m³

Prix de l'eau à Paris (au 1^{er} janvier 2024)

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

315,5

Millions de m³ collectés en 2023, incluant les eaux entrant sur le territoire parisien, les eaux pluviales et l'eau non potable* utilisée par les services municipaux parisiens

COLLECTE ET TRANSPORT

2500

Km d'égouts
(ouvrages visitables, non visitables et canalisations)

90

Collecteurs *
(galeries visitables assurant le transport des eaux provenant des égouts jusqu'aux émissaires ou aux ouvrages du SIAAP)

9

Usines de pompage assurant le relèvement des eaux usées * et la protection contre les crues :
Watt, Tolbiac Masséna, Austerlitz (13^e arr.), Chamonard, Mazas (12^e arr.), Auteuil (16^e arr.) ou uniquement la protection contre les crues : Montebello, Cité (4^e arr.), Alma (7^e arr.)

7

Siphons *
(ouvrage souterrain permettant d'acheminer les eaux usées de la rive gauche vers la rive droite de la Seine)

2

Émissaires *
dont 1 en ceinture de Paris géré par le SIAAP (ouvrage circulaire de diamètre important assurant le transport des effluents vers la station d'épuration)



Agents travaillent au Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement

Budget 2023 :

103,9

Millions d'€ en exploitation

80,3

Millions d'€ en investissement

LE RÉSEAU

fait également office de galerie technique* abritant entre autres :

14 642

Km de câbles de fibres optiques très haut débit

160

160 km de câbles posés en 2023.

LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À PARIS

Différents acteurs interviennent pour délivrer un service de distribution d'eau potable et d'assainissement de grande qualité aux Parisien-ne-s :

- L'organisation du service et son contrôle est à la charge de la Ville de Paris.
- La gestion du service de l'eau potable est confiée à la **régie*** publique municipale Eau de Paris (EDP).
- Le service de l'assainissement et la collecte des eaux usées est assuré en régie directe par le Service technique de l'eau et de l'assainissement de la Direction de la propreté et de l'eau.
- La compétence de transport et d'épuration des eaux usées parisiennes est exercée par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

LA VILLE DE PARIS : AUTORITÉ ORGANISATRICE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La Ville de Paris est responsable de leur qualité et de leur performance. Elle définit la politique des eaux, qui est ensuite mise en œuvre par les **opérateurs*** publics.

La Direction de la propreté et de l'eau (DPE) de la Ville de Paris et son Service technique de l'eau et de l'assainissement (STEA), ainsi que la Direction des finances et des achats, veillent à la mise en œuvre du service de l'eau par l'opérateur public Eau de Paris. Le STEA est par ailleurs chargé de la protection du milieu naturel et du suivi des enjeux de l'eau à l'échelle du territoire parisien et plus largement - en concertation avec les autres collectivités et services de l'État - à l'échelle de la métropole et du bassin de la Seine.

Au 31 décembre 2023, le STEA comptait 472 agents dont 69 femmes, soit 14,6 % de l'effectif. Au sein du STEA, 262 égoutiers et techniciens des services opérationnels, dont 9 femmes (8 égoutières et un TSO), assurent l'exploitation du réseau souterrain des égouts parisiens.

EAU DE PARIS : RÉGIE MUNICIPALE EN CHARGE DU SERVICE DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Eau de Paris gère toutes les missions du service de l'eau à Paris : protection des captages, production, transport, distribution, surveillance de la qualité de l'eau et relation avec les usagers et les abonnés. La Ville de Paris a ainsi repris la maîtrise publique intégrale du service de l'eau afin d'en assurer une gestion rigoureuse, transparente et efficace au service des Parisien-ne-s.

Eau de Paris est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Les statuts d'Eau de Paris

Le conseil d'administration d'Eau de Paris, dont la composition est inscrite dans les statuts adoptés en Conseil de Paris compte dix-huit membres ayant voix délibérative :

- treize conseillers de Paris ;
- deux représentants du personnel ;
- deux représentants d'associations, en l'occurrence UFC Que Choisir et France Nature Environnement ;
- un membre de l'Observatoire parisien de l'eau.

Et deux membres (personnalités qualifiées) ayant voix consultative :

- une hydrologue, spécialiste de la résilience des territoires face au risque inondation ;
- un spécialiste des questions de résilience, et d'adaptation au changement climatique.

Le document d'orientation stratégique

Au premier trimestre 2021, le Conseil de Paris et le Conseil d'administration d'Eau de Paris ont adopté le Document d'orientations stratégiques (DOS). Ce document de cadrage fixe les axes et objectifs prioritaires des actions d'Eau de Paris pour la période 2021-2026. Il fixe les grands enjeux auxquels la régie doit répondre et qui seront évalués par des indicateurs réglementaires, et des indicateurs correspondant aux spécificités du service public parisien de l'eau.

Il marque ainsi la volonté de poursuivre le travail engagé : maintien de la qualité de l'eau distribuée, de l'excellence industrielle, protection de la ressource, adaptation au changement climatique ou encore renforcement de la transparence et de la proximité avec les Parisien-ne-s.

Les effectifs

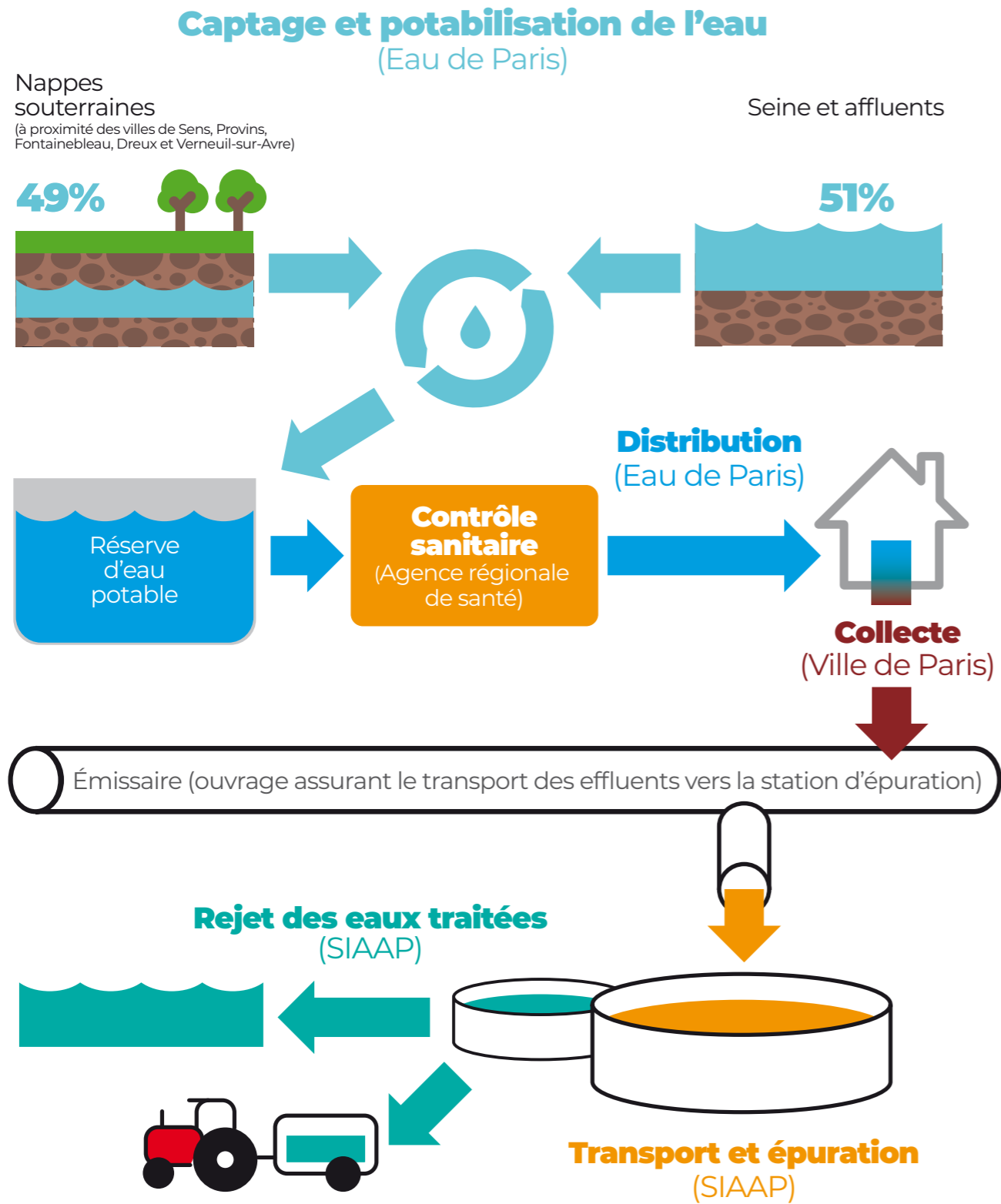
Au 31 décembre 2023, Eau de Paris comptait 904 salariés (hors contrats d'alternance et doctorants). L'activité recouvre des métiers très spécialisés, avec une forte proportion de techniciens et un encadrement intermédiaire important.

Cinq négociations ont été menées à Eau de Paris au cours de l'année 2023 avec les organisations syndicales représentatives qui ont donné lieu à la signature de trois accords collectifs :

- L'accord de revalorisation de la contribution d'Eau de Paris aux frais de repas du 23 février 2023.
- Le Protocole d'accord préélectoral pour l'organisation des élections de renouvellement des membres du Comité social et Économique a été signé le 12 juillet 2023.
- L'accord sur le renouvellement des représentants de proximité à Eau de Paris du 14 novembre 2023 dont l'objet est le maintien de représentants de proximité au sein d'Eau de Paris à la suite de la mise en place de la nouvelle mandature du CSE intervenue en septembre 2023.

Plus d'informations relatives à Eau de Paris sont disponibles dans son rapport d'activité consultable sur www.eaudeparis.fr.





LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : LE SERVICE TECHNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (STEA) DE LA VILLE DE PARIS ET LE SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SIAAP) ONT DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Service technique de l'eau et l'assainissement (STEA), assure en régie directe :

- la collecte des **eaux usées*** domestiques, non domestiques et des eaux pluviales ;
- leur transport jusqu'au réseau du SIAAP ;
- le STEA a également en charge les branchements des bâtiments au réseau des égouts de Paris et les relations avec les usagers.

Le **SIAAP** assure le transport et l'épuration des eaux usées.

Établissement public administratif de coopération interdépartementale, il regroupe Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne ainsi que 180 communes de la grande couronne. Son réseau reçoit les eaux usées collectées sur les territoires des collectivités adhérentes. À l'échelle du territoire métropolitain, le réseau du SIAAP couvre 1 800 km² et traite chaque jour les eaux usées de près de 9 millions d'habitants, soit environ 2,5 millions de mètres cubes d'eaux usées.

Les eaux collectées à Paris sont traitées par les stations d'épuration suivantes : Seine Centre située à Colombes (92), Seine Aval localisée à Achères (78) et Seine Grésillons à Triel-sur-Seine (78), à l'aval d'Achères.



Ces usines d'épuration doivent répondre à des normes environnementales strictes, fixées au niveau européen, afin de protéger la Seine, milieu récepteur des eaux usées traitées. Le SIAAP établit un rapport annuel sur la qualité de son service. Plus d'informations relatives au SIAAP sont disponibles sur : www.siaap.fr

D'autres organismes jouent un rôle essentiel, en exerçant un rôle de programmation, de contrôle ou encore en tant que financeurs.

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France a la charge du contrôle sanitaire des eaux distribuées à la population parisienne. À ce titre et en application du code de la santé publique, elle définit les programmes de **prélèvements*** et d'analyses d'eau, en expertise les résultats, inspecte les systèmes de production et de distribution et informe les usagers sur la qualité de l'eau distribuée. Cette information est fournie chaque année aux abonnés, transmise aux mairies d'arrondissement et accessible chaque mois sur le site Internet d'Eau de Paris. Les missions gérées par l'ARS sont développées sur le site Internet www.ars.iledefrance.sante.fr/

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN)

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'État à caractère administratif, sous tutelle du Ministère de la transition écologique, des finances et de l'industrie, dont la mission est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions. À ce titre, l'Agence collecte des redevances payées par les usagers de l'eau afin de financer ses actions. Elle distribue des aides sous forme de subventions ou d'avances. Elle permet ainsi, à l'échelle du bassin, une mutualisation et une solidarité entre les différents usagers. Le **comité de bassin*** est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers (représentants des agriculteurs, industriels, associations, milieux socio-professionnels et personnes qualifiées), les collectivités territoriales, et l'État. Il est l'organe délibératif du bassin : sur proposition du conseil d'administration, le

comité de bassin a approuvé en octobre 2018 le 11^e programme d'intervention « eau et climat » 2019-2024 de l'Agence. Les actions de l'agence de l'eau sont développées sur son site Internet. www.eau-seine-normandie.fr

L'OBSERVATOIRE PARISIEN DE L'EAU (OPE)

L'Observatoire parisien de l'eau est une commission extra-municipale pouvant débattre de sujets relatifs à l'eau et à l'assainissement. Lieu d'échange et de réflexion à caractère consultatif, elle assiste l'exécutif parisien dans sa réflexion et rend des avis permettant d'éclairer l'action de l'exécutif dans ce domaine, en vue notamment de répondre aux attentes des usagers. Il est constitué d'experts représentants des usagers, des acteurs institutionnels et du monde académique.

En septembre 2023, le Bureau de l'OPE a été sollicité pour émettre un avis sur la refonte du règlement du service public de l'eau par Eau de Paris.

L'OPE peut être sollicité par les usagers pour s'informer et relayer toute question relative aux enjeux de l'eau et l'assainissement en écrivant à : observatoireparisiendeleau@gmail.com

LES ACTUALITÉS 2023

ACTUALITÉS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Dernière ligne droite pour le bassin d'Austerlitz

D'une capacité de stockage de 50 000 m³, le bassin d'Austerlitz améliorera le fonctionnement global du réseau d'assainissement et contribuera à limiter les déversements d'eaux usées en Seine. Le génie civil de l'enceinte périphérique étant terminé, une grande partie de l'année 2023 a été consacrée au creusement proprement dit du bassin.

Au final plus de 80 000 m³ de terres ont été évacuées entre janvier et juin 2023.

Afin de réduire l'impact sur la circulation, la rotation des camions d'évacuation s'est limitée au trajet le plus court, c'est-à-dire entre le chantier et le Port de Bercy où la majorité des terres a pu être chargée sur des péniches jusqu'à l'exutoire de Bruyère-sur-Oise.

Particularité du chantier, dans un but d'optimisation du planning, la dalle servant de plafond au bassin a été réalisée avant le creusement. Le terrassement a donc été réalisé en taube via des ouvertures conservées pour la circulation des hommes, du matériel et l'évacuation des déblais.

Au dernier trimestre 2023, en parallèle de la fin des travaux de génie civil, a commencé l'installation des équipements qui permettront l'exploitation du bassin Austerlitz.

Réhabilitation du collecteur de l'ouest

En prévision du verdissement des secteurs Trocadéro et Tour Eiffel, le collecteur de l'Ouest s'étendant le long de la Seine de l'avenue de New-York jusqu'à la place d'Iéna, a été entièrement réhabilité afin de garantir sa durabilité et stabilité aux futurs aménagements.



L'ouvrage a été mis à sec, curé (près de 400 m³ de boues ont été extraites), puis désamianté avant le démarrage de la campagne de travaux.

Plusieurs phases se sont succédées : forages et injections d'un coulis de bentonite-ciment afin de régénérer la maçonnerie, étanchéité du radier, des bajoyers et des piédroits ; reprise de la cunette (destinée à recueillir les eaux) avec une légère pente pour favoriser l'écoulement. L'opération s'est accompagnée de travaux de sécurité : les mains courantes qui facilitent le passage des agents ont été refaites sur une majeure partie du linéaire et les crosses d'accès dans les branchements de regards ont été changées.

Le collecteur a pu être remis en service en mai 2023.



Les plans de prévention

Plus de 400 entreprises extérieures interviennent régulièrement dans le réseau d'assainissement nécessitant ainsi un besoin global de coordination. Les plans de prévention constituent un outil de cadrage incontournable pour anticiper et gérer les risques de co-activité générés par les interventions des différentes entreprises dans le réseau d'assainissement parisien. Le plan de prévention recense les risques potentiels et les mesures de prévention à prendre pour garantir la protection et la sécurité des employés, par le donneur d'ordre, les entreprises et leurs sous-traitants. Ces plans de prévention sont mis à jour régulièrement lors des nouvelles activités.

En 2023, près de 200 plans de prévention ont ainsi été établis par le service technique de l'eau et de l'assainissement, accompagnés d'environ 250 visites d'inspection commune organisées et encadrées par les agents du service, dans les trois types d'ouvrages qualifiés de très dangereux par le protocole d'accès au réseau d'assainissement.

Test event 2023

En préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, les organisateurs comme les athlètes ont testé le parcours du triathlon au cours de l'été 2023.

Au-delà des magnifiques images de plongeon dans la Seine, ces tests ont permis d'affiner le suivi de la qualité de la Seine et le fonctionnement des systèmes d'assainissement, en coordination avec les différents acteurs de l'assainissement et de l'eau franciliens.

Les expériences de l'été 2023 ont donné naissance à des stratégies d'actions et de résilience des systèmes d'assainissement de l'ensemble des territoires engagés dans le protocole signé en 2018. L'organisation dédiée à la surveillance du réseau qui en découle, couplée à la livraison des derniers ouvrages du plan d'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne, visent à garantir la tenue des épreuves de nage en eaux libres des Jeux en 2024, avant la baignade héritage pour tous dès 2025.



Le musée des Égouts poursuit sa mue entre site industriel et espace culturel

Tout au long de l'année 2023, le musée des Égouts a inscrit à son agenda des événements culturels.

En mai et juin 2023, le musée a participé à la Nuit Européenne des musées et à la Nuit Blanche consacrée à la Seine. L'œuvre intitulée « L'Inconnue de la Seine » d'Isabella HIN a transformé l'ensemble des galeries et attiré plus de 1 440 visiteurs. Lors des journées européennes du patrimoine, 5 artistes du collectif « les Souffleurs commandos poétiques » ont murmuré des poèmes à l'oreille des visiteurs.

Une programmation anniversaire des 2 ans de réouverture du musée a rythmé le mois d'octobre, avec les ateliers pochoirs d'@Les Trottoirs, l'opérette burlesque « La botte secrète » dont le héros est un égoutier par la compagnie Fortunio d'après l'œuvre de Claude Terrasse, et les Consultations poétiques du théâtre de la Ville.

Enfin, en décembre une exposition proposée en collaboration avec la Société d'Études Historiques Des Anciennes Carrières & cavités Souterraines célébrait le centenaire de la lampe Klein-Pujol, utilisée dans les égouts de Paris au XX^e siècle, et conçue par un ingénieur (Auguste-Jean Klein) et un contremaître (Pierre Pujol) du service municipal des égouts.



La réorganisation du STEA

Le Service technique de l'eau et de l'assainissement (STEA) gère un réseau historique conçu au XIX^e siècle, héritage d'Hausmann et de Belgrand qui à ce jour continue de montrer son efficacité et l'intelligence de sa conception.

Toutefois, afin d'accompagner la transition écologique en œuvre à la Ville de Paris, il est essentiel de faire évoluer cet héritage. Il s'agit par exemple de valoriser les eaux pluviales par une gestion plus écologique en lien avec le plan Parispluie, ou encore de permettre la baignabilité de la Seine tout au long de la période estivale.

C'est pourquoi le STEA a mené un projet de service consistant à réinterroger son organisation et ses processus pour les rendre plus efficaces et lisibles, tout en modernisant ses outils de pilotage.

L'ensemble du processus a fait l'objet d'un dialogue social soutenu. Une page Intranet a permis de documenter chaque étape de la démarche en garantissant un accès libre et exhaustif aux travaux menés.

Tout au long de l'année 2023, des ateliers, six groupes de travail thématiques impliquant plus de 100 agents, des questionnaires adressés à l'ensemble du service et deux séminaires ont ainsi abouti à la construction d'un nouvel organigramme du service.

ACTUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Répondre aux défis des Jeux olympiques et paralympiques de Paris

Afin d'accueillir les 15 millions de visiteurs attendus aux JOP 2024, Eau de Paris a planifié des opérations en 2023.

Pour garantir la disponibilité de l'eau potable dans toute la ville, la régie a installé 70 nouvelles fontaines en espace public et un système de brumisation sur 50 fontaines Wallace historiques. 31 fontaines rafraîchissantes pérennes étaient posées fin 2023.

Sur les futurs sites de compétitions, la régie renouvelle son réseau, renforce les dispositifs de sécurité incendie et alimente le système de climatisation par eau non potable sur le futur complexe Arena 2.

Enfin, Eau de Paris s'est préparée en 2023 pour faire face à tous les aléas de ce grand événement mondial : sûreté des sites, cyber sécurité, lien avec le centre opérationnel de la Ville et exercices de crise.

NOVA : faire briller l'expérience client

Volet majeur du projet d'entreprise Eaurizon 2026, le dispositif NOVA (NOuVelles Activités) de la Direction de la distribution renforce les synergies pour un service public centré sur l'utilisateur.

En avril 2023, une « agence abonnés » est créée pour réaliser les renouvellements et la maintenance des compteurs, les enquêtes, répondre aux urgences abonnés, entretenir les branchements, etc. Le rapprochement avec les équipes du Centre de l'Innovation et de l'expérience client (CiX), et la nouvelle organisation qui en découle, placent la satisfaction client au cœur des préoccupations d'Eau de Paris. Les métiers de la maintenance des compteurs sont désormais exercés directement par les équipes de la régie.

Solidarité entre acteurs de l'eau

Eau de Paris est membre de France Eau Publique (FEP), unique réseau réunissant exclusivement des opérateurs publics de services d'eau et d'assainissement qui défend les valeurs de durabilité, de solidarité, de transparence et d'efficacité.

Cette approche, basée sur la sobriété, conduit les gestionnaires publics à défendre la protection des eaux brutes plutôt qu'une course en avant technologique qui ne peut remplacer une démarche de prévention.

Eau de Paris participe à la diversification et la sécurisation de l'approvisionnement en eau du Syndicat d'adduction en eau potable (SAEP) de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton, réaffirmant sa solidarité avec les acteurs locaux de l'eau aussi bien sur l'aspect fourniture d'eau que sur la préservation de la ressource.

La collaboration en matière de R&D avec les membres de FEP, permet à 4 grandes régies de bénéficier de l'expertise des équipes du laboratoire d'eau de Paris en matière de veille sanitaire.



Refonte du règlement du service public de l'eau dans une démarche innovante de legal design

Document cadre des relations entre le service public municipal de l'eau assuré par Eau de Paris, les abonnés et usagers du service, le Règlement du service public de l'eau (RSPE) a fait peau neuve.

Sa nouvelle version intègre les dernières évolutions réglementaires dans un format à la navigation simplifiée.

Afin de rappeler les obligations légales, les droits et obligations de chacun, ainsi que les modalités d'exercice du service public de l'eau, les informations sont rapidement accessibles sur un document téléchargeable et consultable [en ligne](#).

Cultures d'eau

Le Pavillon de l'eau a accueilli en 2023 la dernière exposition de la régie « Léau, ça turbine ! ». Proposée par l'université Paris sciences & lettres, cette dernière a invité le public à explorer la relation de l'homme à l'eau liquide à travers un parcours thématique et transdisciplinaire.

De culture, il en a été aussi question avec la restauration complète de la fontaine Stravinsky grâce à un mécénat de compétence d'Eau de Paris. La régie a assuré la rénovation des systèmes hydrauliques, mécaniques et électriques de cette œuvre d'art de 40 ans.



LE PRIX DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La part variable du prix des services de l'eau et de l'assainissement inclut la production et la distribution d'eau, la collecte et l'épuration des eaux usées, des taxes et des redevances. Au 1^{er} janvier 2024, date de valeur réglementaire pour le présent rapport, le prix du mètre cube d'eau était de 4,0021 € TTC/m³ hors part fixe.

	1 ^{ER} JANVIER 2023 € HT/M ³	1 ^{ER} JANVIER 2024 € HT/M ³
Distribution de l'eau		
Part « Fourniture et distribution d'eau » (EDP)	1,0466	1,0884
Part « Communale » Eau (SPE)	0,0150	0,0150
Redevance « préservation des ressources en eau » (AESN)	0,0592	0,0640
Collecte et traitement des eaux usées		
Part « Collecte » (communale STEA)	0,4590	0,5090
Part « Transport - Épuration » (SIAAP)	1,38710	1,4420
Organismes publics		
Redevances « Agence de l'Eau Seine - Normandie »		
• « Lutte contre la pollution »	0,3800	0,3800
• « Modernisation des réseaux de collecte »	0,1850	0,1850
Taxe « Voies navigables de France » (VNF)	0,0088	0,0110
Redevance « soutien d'étiage ² » (EPTB)	0,0046	0,0080
Total hors TVA	3,5453	3,7024
TVA 5,5 % (service de l'eau)	0,08328	0,0861
TVA 10 % (service de l'assainissement et redevance « modernisation des réseaux »)	0,2031	0,2136
Total TTC des composantes du prix de l'eau	3,8317	4,0021

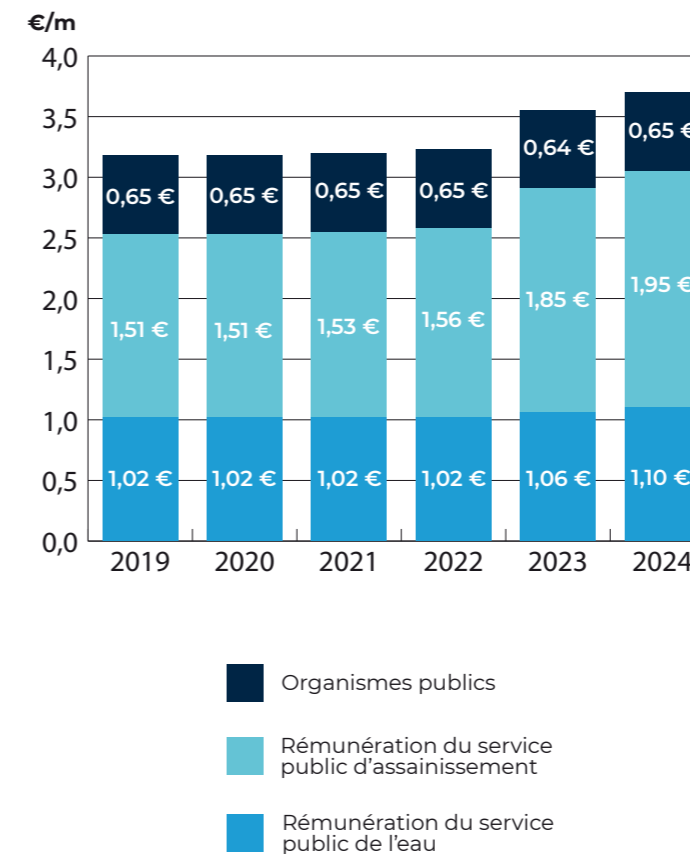
À cela s'ajoute la part fixe correspondant à l'abonnement (prix de location et d'entretien du compteur). Elle est due par tout abonné, quelle que soit sa consommation, et diffère selon la taille du compteur : entre 25,44 € et 3 385,13 € TTC pour des diamètres variant respectivement de 15 à 500 mm (individuels ou collectifs).

Pour faciliter les comparaisons nationales, le décret du 2 mai 2007 prévoit de calculer le prix de l'eau à partir d'une consommation annuelle de référence³ de 120 m³ et d'une part fixe correspondant à la location d'un compteur de 15 mm. Selon ces critères, le prix de l'eau à Paris au 1^{er} janvier 2024 est de 4,2141 € TTC/m³ contre 4,0356 € TTC/m³ un an plutôt.

² Intégrée dans la part « fourniture et distribution de l'eau » au 1^{er} janvier 2013, la redevance soutien d'étiage instaurée par l'EPTB Seine Grands Lacs fait l'objet d'une ligne distincte depuis le 1^{er} janvier 2013.

³ Cette référence INSEE, déjà ancienne (1989), est censée refléter la consommation d'un ménage moyen (2,5 personnes).

ÉVOLUTION DE LA PART VARIABLE DU PRIX DE L'EAU DEPUIS 2018 (Hors TVA et pour 1 mètre cube)



Quels sont les frais d'accès au service ?

Pour tout nouvel abonnement au service de l'eau, des frais d'ouverture sont demandés. Il s'agit :

- des frais forfaitaires d'accès au service (régis par le règlement du service public de l'eau à Paris, et dont le montant est fixé par le conseil d'administration d'Eau de Paris), qui sont au 1^{er} janvier 2024 de 23,64 € HT ;
- du coût des travaux d'installation du branchement (si nécessaires), réalisés par la personne publique aux frais de l'abonné, et qui font l'objet d'un devis.

Les frais d'accès au service de l'assainissement comprennent, outre les frais liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées, le coût des travaux de création de la partie du branchement particulier situé sous la voie publique (si nécessaires), majoré de 10 % pour frais d'élaboration du projet et de surveillance des travaux.

Redevances AESN et VNF

Les redevances portant pour l'AESN et VNF sur le prélèvement des ressources en eau dans le milieu naturel donnent lieu chaque année à un contrôle d'équilibre entre les versements effectués par la régie auprès des organismes et les montants effectivement recouverts auprès des abonnés du service. Le mécanisme retenu vise à assurer une égalité entre le montant perçu par Eau de Paris en application du tarif appliqué au

volume facturé et le montant effectivement appelé par l'AESN et VNF. Un calcul annuel permet d'ajuster le montant de la redevance en fonction des sommes effectivement payées par Eau de Paris à ces organismes et le montant effectivement perçu auprès des usagers, compte tenu du volume réel facturé au titre de chaque exercice. Ainsi, d'une année sur l'autre, le tarif s'ajuste pour redresser les éventuels écarts.

APPROVISIONNER LA CAPITALE EN EAU

La consommation d'eau facturable en 2023 est en baisse de près de 2 % par rapport à la consommation constatée en 2022. Cette baisse s'inscrit dans une trajectoire de diminution de la consommation d'eau depuis plus de 30 ans, qui s'est accentuée ces dernières années (hors reprise post COVID en 2022). L'été 2023 a été marqué au niveau national par une communication importante sur des épisodes de sécheresse sévère en France, ce qui a pu contribuer à la sobriété hydrique constatée dans la consommation des Parisiens.

D'OÙ VIENT L'EAU DE PARIS ?

Une alimentation diversifiée :

Les moyens de production et de distribution de l'eau à Paris sont hérités de la fin du XIX^e siècle, époque qui privilégiait les eaux d'origine souterraine. Pour moitié, l'alimentation de la capitale en eau potable

est toujours assurée ainsi. Le recours aux eaux de surface de la Seine et de la Marne est venu compléter le système de production et de distribution pour satisfaire l'ensemble des besoins.

VOLUME PRODUIT PAR ORIGINE EN 2023

TYPE DE RESSOURCE	PROVENANCE	VOLUMES (EN M ³)	VOLUMES (EN M ³)
Eaux souterraines	Aqueduc de l'Avre	15 751 224	85 256 689
	Aqueduc du Loing	32 082 744	
	Aqueduc de la Vanne	37 422 721	
Eaux de surface	Seine - Usine d'Orly	47 494 364	90 122 094
	Marne - Usine de Joinville	42 627 730	
TOTAL 2023			175 378 783

Les eaux souterraines sont prélevées dans 102 puits de captage, distants de 70 à 150 kilomètres de la capitale, à proximité des villes de Sens, Provins et Fontainebleau au sud-est et de Dreux et Verneuil-sur-Avre à l'ouest. Elles sont acheminées par trois aqueducs principaux : l'aqueduc de l'Avre à l'ouest, et ceux de la Vanne et du Loing au sud. Elles sont traitées à la source ou à leur arrivée à Paris.

Les eaux de surface prélevées dans la Seine et la Marne sont traitées respectivement dans les usines d'Orly et de Joinville. Les eaux sont ensuite chlorées afin de garantir leur qualité bactériologique pendant leur transport jusqu'aux réservoirs parisiens, puis jusqu'aux points de consommation.

LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT

Cinq réservoirs principaux permettent de stocker l'eau avant sa distribution :

- Montsouris pour les eaux de l'aqueduc du Loing ;
- Ménilmontant et Les Lilas pour celles venant de l'usine de Joinville ;
- Saint-Cloud pour celles de l'aqueduc de l'Avre ;
- L'Haÿ-les-Roses pour celles de l'aqueduc de la Vanne et de l'usine d'Orly.

La Ville de Paris et Eau de Paris veillent à maintenir la capacité de production en eau destinée aux Parisien-ne-s et à prévenir toute situation qui pourrait l'affecter.

La capacité de production maximale d'Eau de Paris s'élève à un million de mètres cubes par jour :

- 400 000 m³/j d'eaux souterraines :
 - sources de la Voulzie : 50 000 m³/j ;
 - eaux prélevées dans le champ captant des Vals de Seine : 50 000 m³/j ;
 - sources des vallées du Loing et du Lunain : 50 000 m³/j ;

ÉVOLUTION DES VOLUMES D'EAU PRODUITS, ÉCHANGÉS, UTILISÉS PAR LE SERVICE ET LIVRÉS À PARIS ENTRE 2020 ET 2023 (exprimés en milliers de m³) :

PRODUCTION PAR VECTEUR	2020		2021		2022		2023	
Avre	22 915	13,5 %	18 949	11,1 %	26 100	14,5 %	15 751	9,0 %
Loing	30 647	18,1 %	25 033	14,6 %	35 158	19,6 %	32 082	18,3 %
Marne	50 321	29,7 %	36 532	21,4 %	44 481	24,8 %	42 627	24,3 %
Seine	20 020	11,8 %	44 959	26,3 %	45 025	25,1 %	47 494	27,1 %
Vanne	45 450	26,8 %	45 523	26,6 %	28 876	16,1 %	37 422	21,3 %
VOLUME PRODUIT	169 354	100 %	170 997	100 %	179 641	100 %	175 376	100 %
Achats aux interconnexions		36		41		66		75
Fourniture aux interconnexions		-61		-163		-147		-132
Variation de stocks (marnage des réservoirs)		70		195		-46		-43
Volumes vendus extra-muros		56		128		151		238
Volumes de services avec déversements		-3 031		-2 603		-2 790		-2 760
VOLUMES LIVRÉS À PARIS		166 568		168 748		178 240		172 756

- sources de la vallée de la Vanne et du ru de Saint Ange : 150 000 m³/j ;
- sources et champs captants de la vallée de l'Avre et de la vallée de l'Eure : 100 000 m³/j.

Moins vulnérables aux pollutions accidentelles et aux crues exceptionnelles que les eaux de surface, et plus propices à des actions ciblées en lien avec les agriculteurs locaux sur les questions de protection de la ressource, les eaux souterraines contribuent à la sécurité de l'alimentation de Paris.

- 600 000 m³/j d'eaux de surface, réparties pour moitié dans chacune des usines d'Orly et de Joinville.

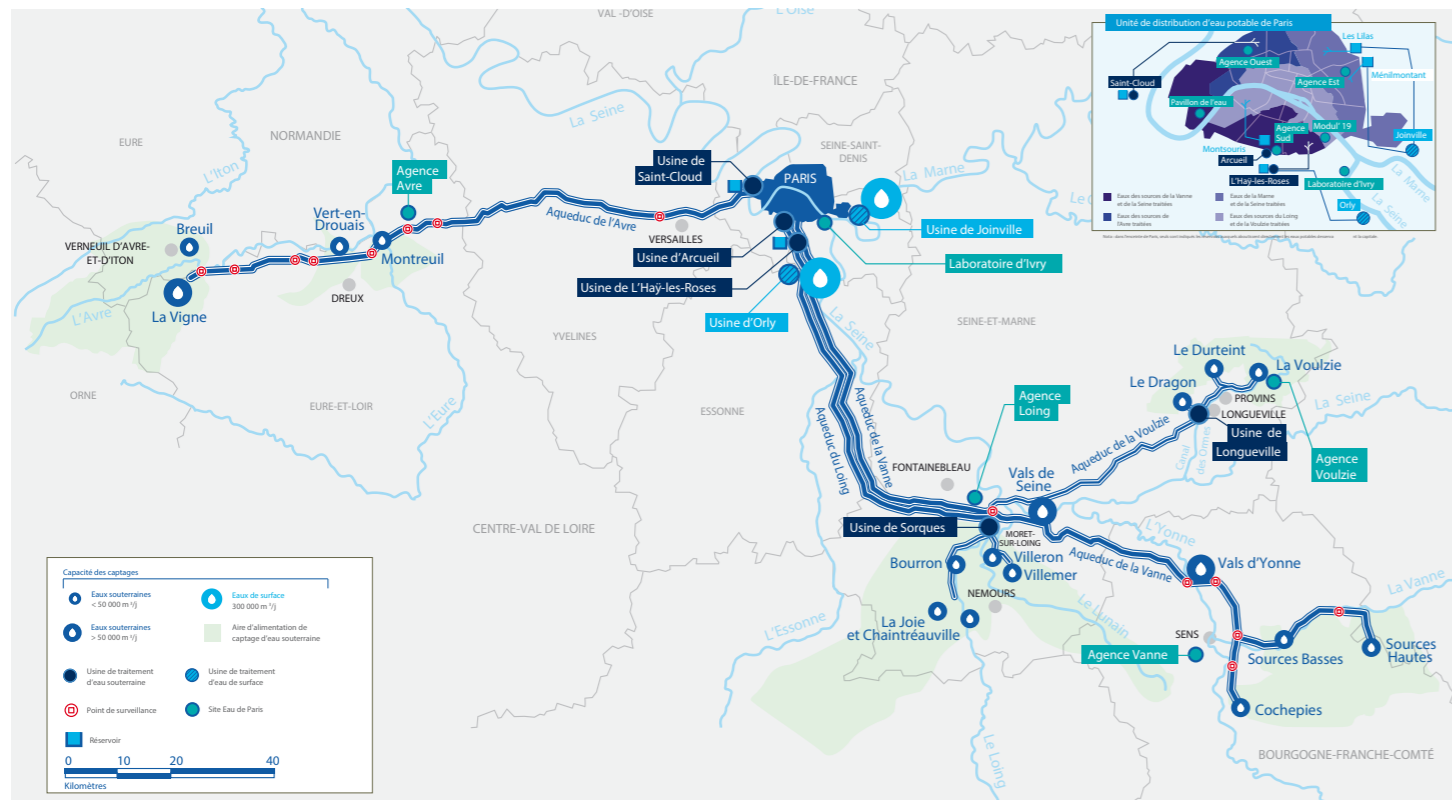
Par ailleurs, la Ville de Paris dispose de réserves :

- La réserve d'eau brute de 300 000 m³ de l'usine d'Orly permettrait de faire face à une éventuelle pollution ponctuelle de la Seine qui interromprait les prélèvements.

- Les cinq réservoirs principaux aux portes de Paris ont une capacité totale de stockage d'1,1 million de m³.
- 6 puits dans Paris permettent de prélever dans la nappe de l'Albien, dont les travaux du dernier se sont achevés en 2016 dans la ZAC Clichy Batignolles. Cette eau souterraine d'excellente qualité est contenue dans des aquifères de l'ère secondaire, entre 500 et 800 mètres sous le bassin parisien. Exploitée à Paris par des forages depuis le milieu du 19^e siècle, elle alimente encore aujourd'hui trois fontaines publiques. Il s'agit d'une ressource stratégique dont la mobilisation n'est prévue qu'en cas de crise majeure pour y prélever au plus 18 000 m³ par jour, soit l'équivalent de 6,5 litres d'eau par habitant et par jour.



SCHEMA D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PARIS



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION (totale et par origine) depuis 2015 (en m³)

RESSOURCE		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Eaux souterraines	Sources du Sud - Loing et Vanne	81 043 123	78 416 922	77 045 656	63 289 064	76 097 328	70 556 485	64 034 204	69 505 465
	Sources de l'Ouest - Avre	24 177 730	25 748 975	22 451 192	21 394 145	22 914 764	18 949 196	26 100 438	15 751 224
	Usine d'Orly	50 622 700	50 224 678	51 114 825	48 605 587	20 020 079	44 959 335	45 025 243	47 494 364
	Usine de Joinville	39 648 200	42 651 612	37 865 300	50 916 430	50 321 352	36 532 000	44 481 315	42 627 730
Total eaux souterraines		105 220 853	104 165 897	99 496 848	84 683 209	99 012 092	89 505 681	90 134 642	85 256 689
Total eaux de surface		90 270 900	92 876 290	88 979 825	99 522 017	70 341 431	81 491 335	89 506 558	90 122 094
Production totale annuelle		195 491 753	197 042 187	188 476 673	184 205 226	169 353 523	170 997 016	179 641 200	175 378 783
Production moyenne journalière		535 594	539 841	516 375	504 671	462 714	468 485	487 835	480 489
Évolution		- 4,02 %	+ 0,8 %	- 4,35 %	- 2,26 %	- 8,31 %	+ 1,25 %	+ 4,1 %	- 1,51 %

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION*

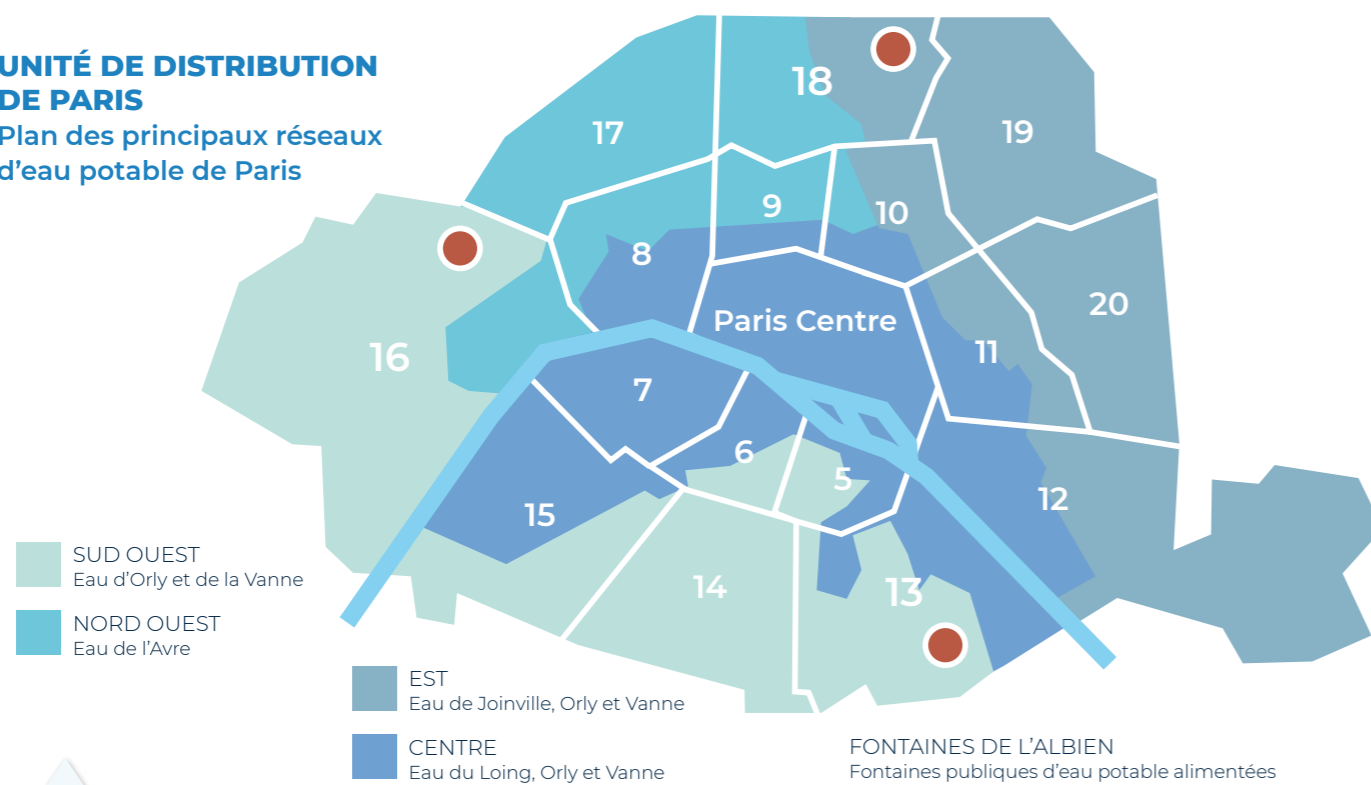
Il est constitué de près de 2 000 km de conduites d'eau potable dans Paris intramuros et dans les bois de Vincennes et Boulogne. Grâce à une gestion centralisée et automatisée, le centre de contrôle et de commande organise en temps réel la production de l'eau et régule la circulation de l'eau dans le réseau de distribution, depuis les réservoirs, afin de garantir en continu aux Parisien.ne.s une eau du robinet à la bonne pression. Pour relever l'eau vers des châteaux d'eau situés dans les points hauts de la capitale, Eau de Paris dispose de dix-huit usines de relevage.

L'Agence Régionale de Santé a défini des zones de qualité d'eau homogène appelées unités de distribution. Le réseau parisien est aujourd'hui divisé en quatre unités de distribution (UDI) :

- l'UDI Centre : eau des sources du Loing et de la Vanne ;
- l'UDI Sud-Ouest : eau de la Seine (usine d'Orly) et des sources de la Vanne ;
- l'UDI Est : eau de la Marne (usine de Joinville) et de la Seine (usine d'Orly) ;
- l'UDI Nord-Ouest : eau des sources de l'Avre.

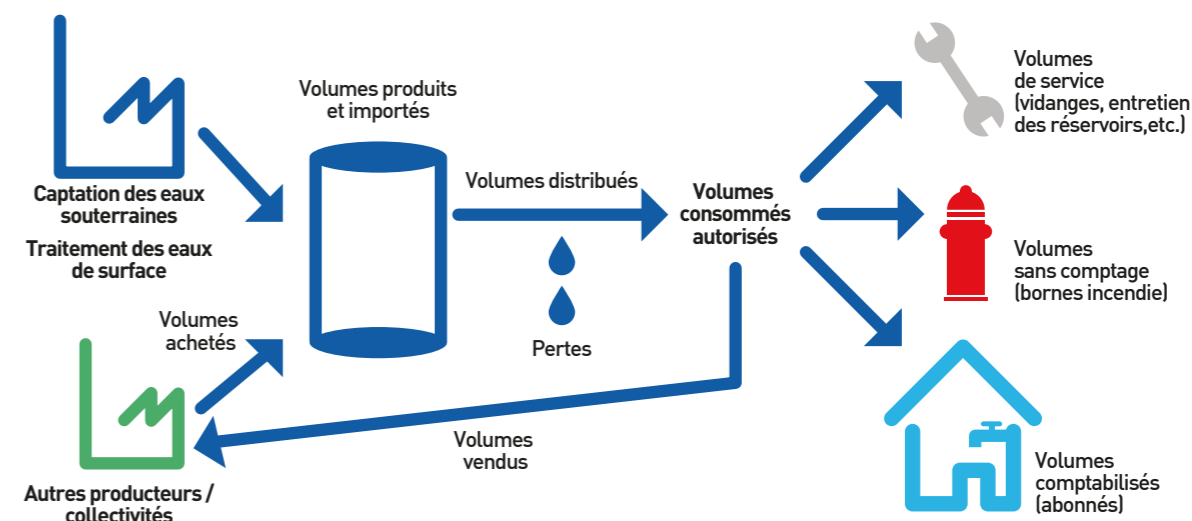
UNITÉ DE DISTRIBUTION DE PARIS

Plan des principaux réseaux d'eau potable de Paris



En cas de pollution affectant un secteur, le réseau étant totalement maillé, il est possible de maintenir une alimentation de qualité à partir d'une autre unité de distribution.

PARIS MAINTIEN UN TRÈS BON NIVEAU DE RENDEMENT, À 91 % EN 2023, STABLE PAR RAPPORT À 2022 (91,2 %)



Le rendement du réseau d'eau potable tel que défini réglementairement, est au-delà de 90 % depuis 2017

Le rendement équivaut au ratio entre les volumes consommés autorisés et/ou exportés et le volume d'eau qui est produit et/ou importé. Eau de Paris a défini une stratégie depuis plusieurs années pour diminuer les pertes en réseau.

Les nombreux investissements réalisés sur l'amélioration des pertes réelles ont permis de mettre en place un meilleur pilotage du temps d'écoulement des fuites. Elles ont ainsi diminué, passant de 8,1 millions de m³ en 2021 à 7,4 millions de m³ en 2022 pour se stabiliser en 2023 à 7,5 millions de m³.

L'amélioration du rendement depuis 2016 provient essentiellement de la fiabilisation de la sectorisation et de la mise en place de la recherche de fuite par méthode acoustique. En effet, les fuites sont détectées plus rapidement et en plus grande quantité que par des signalements lors d'interventions dans le réseau ou lors de campagnes d'inspection.

- **La sectorisation** : Paris est actuellement découpée en 67 secteurs hétérogènes de 5 à 60 km de réseau (55 secteurs de distribution et 12 secteurs de transport). Depuis 2017, un gros travail a été fourni par les exploitants pour fiabiliser l'étanchéité des secteurs et le bon fonctionnement des débitmètres. Eau de Paris a développé son propre système informatisé (SI) pour suivre quotidiennement la sectorisation et la localisation des fuites en s'appuyant sur l'expertise des métiers : ce système traite tous les jours plus d'un million de données issues de la télérelève des compteurs abonnés, des débitmètres de sectorisation, des capteurs de pression, des capteurs acoustiques, du SIG et du suivi d'exploitation. Il permet ainsi de suivre quotidiennement le rendement et le débit de nuit des 67 secteurs, de détecter

	2019	2020	2021	2022	2023
Volumes produits et importés	184 204 000	169 355 000	170 972 976	179 641 200	175 412 141
Volumes comptabilisés	165 365 327	150 846 270	150 697 204	159 401 404	155 811 308
Volumes consommés sans comptage	1 415 000	1 415 000	1 415 000	1 415 000	1 415 000
Volumes de service	1 482 763	1 921 730	1 966 029	2 459 309	2 420 000
Volumes consommés "autorisés"	168 263 000	154 183 000	155 043 000	163 574 211	159 646 308
Rendement du réseau	91,3 %	91,0 %	90,5 %	91,2 %	91,0 %

des anomalies grâce à des algorithmes et de prioriser les interventions ; le SI offre un pilotage des performances hydrauliques en temps réel pour une gestion optimale du rendement de réseau.

- **La localisation des fuites** : avant 2018, la recherche de fuites se faisait exclusivement à travers les visites de réseaux en ouvrage visitable, une méthode consommatrice de moyens considérables, une équipe de 5 agents visitant ainsi 1,5 km de réseau par jour en milieu confiné.

À partir de septembre 2017 et jusqu'en décembre 2020, la Direction de la Distribution d'Eau de Paris avait mis en place la recherche de fuites par méthode acoustique (détection acoustique des vibrations générées par les fuites). Cette méthode permettait de vérifier 4 à 5 km de canalisations par jour. L'ensemble du réseau eau potable était vérifié par cette méthode.

Depuis 2021, le déploiement et l'exploitation des capteurs acoustiques

sur le réseau permettent de suivre quotidiennement l'ensemble du réseau eau potable. Les techniciens vont cibler les fuites après l'analyse des données provenant des capteurs acoustiques. Les temps de recherche de fuite ont été considérablement réduits avec la mise en place des capteurs. Également, le nombre de fuites détectées et réparées sur le réseau eau potable ont augmenté significativement. L'exploitation du réseau est assurée par 3 agences territoriales qui disposent chacune d'au minimum un technicien spécialisé dans la recherche acoustique de fuites.

 **Point info :**
Accès aux données

Pour mémoire, la réglementation nationale exige un plan d'action et de travaux pour réduire les pertes en eau lorsque le rendement de réseau est < à 85 % (décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012).

Une responsabilité : garantir la qualité de l'eau potable

Eau de Paris est responsable de la qualité de l'eau livrée au robinet du consommateur. Elle est soumise à un double contrôle continu :

- le contrôle sanitaire, qui relève de la responsabilité de l'État ;
- l'autosurveillance mise en œuvre par Eau de Paris.

Le contrôle sanitaire assuré par l'État

Le contrôle sanitaire des eaux est régi par les dispositions des articles L.1321-5, R.1321-15 et suivants du code de la santé publique. Les modalités du contrôle sanitaire réalisé par la Délégation Territoriale de Paris de l'ARS d'Île-de-France sont définies par le préfet dans l'arrêté 2009-364-44 du 30 décembre 2009.

Les prélèvements* sont effectués :

- au niveau de la ressource, avant traitement de potabilisation ;
- au point de mise en distribution, après traitement de potabilisation (usines, réservoirs) ;
- au plus près du consommateur, dans des établissements recevant du public (écoles, crèches...) ou chez des particuliers.

Les analyses sont effectuées sur une dizaine d'**échantillons*** d'eau prélevés quotidiennement. Elles sont réalisées par un laboratoire agréé.

L'eau produite à Paris est d'excellente qualité comme en attestent les résultats du contrôle sanitaire exercé par l'État.

Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux

Lancés depuis 2020 par la régie en application de la nouvelle directive européenne « Eau potable », les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) continuent leurs avancées.

En 2023, la démarche est déployée sur 3 des 5 vecteurs d'eau de Paris (Avre, Marne et Loing). Elle montre le très bon niveau de maîtrise de la sécurité sanitaire des eaux, avec des actions complémentaires pour sécuriser toujours davantage le système de production et de distribution de l'eau.



L'eau des fontaines publiques est également surveillée

Plus de 1 200 points d'eau potable sur les voies publiques parisiennes et dans les parcs et jardins sont raccordés au **réseau de distribution***.

Trois fontaines publiques d'eau potable sont alimentées par la nappe de l'Albien, situées square Lamartine (16^e arrondissement), square de la Madone (18^e arrondissement) et place Paul Verlaine (13^e arrondissement). L'eau de l'Albien est une eau faiblement minéralisée et sa consommation nécessite un traitement d'élimination du fer. Peu chargée en calcium, elle ne convient pas aux nourrissons, en raison de sa teneur en fluor. Les fontaines publiques sont surveillées par Eau de Paris. Les fontaines de l'Albien sont soumises à un contrôle sanitaire particulier selon les articles R.1321-2 et R.1321-3 du code de la santé publique.

Une eau potable d'excellente qualité

En 2023, une seule non-conformité a été relevée au titre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, soit un taux de conformité de :

- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et de 100 % pour les paramètres microbiologiques sur les 1396 échantillons prélevés sur l'eau distribuée ;

- 99,6 % pour les paramètres physico-chimiques et 100 % pour les paramètres microbiologiques sur les 233 échantillons prélevés au point de mise en distribution (sortie usine de production/réservoir).

L'autosurveillance des eaux destinées à la consommation humaine a montré un taux de conformité de :

- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et de 99,06 % pour les paramètres microbiologiques sur les 1 495 échantillons prélevés sur l'eau distribuée ;
- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et 99,69 % pour les paramètres microbiologiques sur les 647 échantillons prélevés à la mise en distribution.

 Point info :
Accès aux données

Les données mensuelles sur la qualité de l'eau distribuée à Paris sont mises à disposition du public, chaque mois, en mairie d'arrondissement et sur les sites internet :

www.eaudeparis.fr et
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Une information annuelle est envoyée aux abonnés jointe à l'une de leurs factures.

CADRE DU CONTRÔLE		NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS 2023	CONFORMITÉ	CONFORMITÉ PHYSICO-CHIMIQUE
Contrôle sanitaire ARS	TTP	233	100 %	99,57 %
	UDI	1 396	100 %	100 %
Auto-surveillance EDP	TTP	647	99,69 %	100 %
	UDI	1 495	99,06 %	100 %

Les résultats de ces contrôles témoignent de la très bonne qualité de l'eau distribuée.

UN PATRIMOINE ENTRETENU ET PRÉSERVÉ

Patrimoine industriel

Eau de Paris déploie une politique patrimoniale forte et ambitieuse qui couvre l'intégralité de ses ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution d'eau potable que sont les aqueducs, usines, réservoirs et conduites.

Usine d'Orly

Le 29 juin 2023 la nouvelle filière de traitement d'eau potable d'Eau de Paris, sur son site d'Orly (94) a été inaugurée.

La nouvelle filière est complémentaire de l'usine historique, les deux unités étant capables de fonctionner ensemble ou séparément, afin d'ajuster au mieux la production à la consommation. Elle utilise un procédé de traitement innovant : CarboPlus® (par Stereau) qui élimine un large spectre de micropolluants et dont le charbon en micrograins est régénéré après usage.

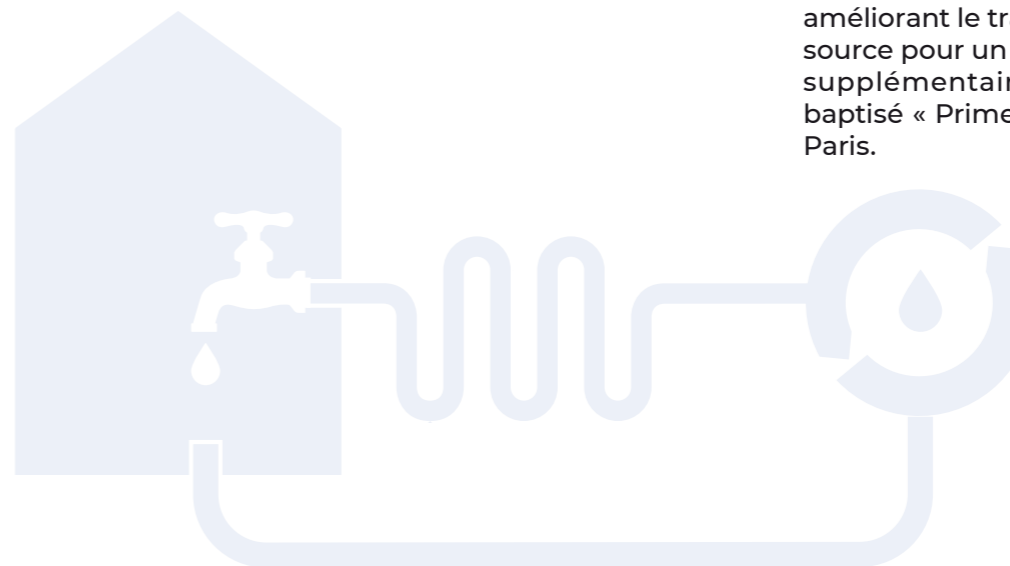
Côté énergie, elle se montre plus économe grâce à des pompes dernière génération moins énergivores. Elles constituent l'unique poste de pompage de cette nouvelle filière, l'eau s'écoulant ensuite par gravité. Cette filière est enfin intégrée à son environnement sur un site de 52 hectares qui compte 22 ha de zone naturelle, une réserve d'eau brute de 5 ha, où 150 espèces végétales et plus de 70 espèces animales sont recensées.

Réservoir de Charonne

Dans le cadre de l'opération de sécurisation du réservoir, Eau de Paris a rénové 200 mètres de conduites rue de Bagnolet dans le 20^e arrondissement, en utilisant un nouveau type de gainage. Une solution adaptable, rapide à mettre en œuvre et moins impactant sur l'espace public.

Périmètres sourciers et eau de source

Afin de fiabiliser et multiplier les données de mesure de débit de ses périmètres sourciers, le projet Jaugeage s'est poursuivi en 2023. Ce projet vise à mesurer la différence de débit entre ce qui est prélevé du périmètre sourcier et ce qui est « remis à la nature ». L'objectif est notamment d'équiper les périmètres sourciers de capteurs de type débitmètre qui vont mesurer en temps réel les débits prélevés et mis en production. Pour cette première phase, 30 points de mesure ont été installés, remontant les données dans les systèmes d'exploitation de la régie via sa Gestion technique centralisée (GTC). La deuxième étape du projet verra l'identification des prochains points de mesure pour généraliser le relevé en continu des données de débit, et leur remontée automatique et contrôlée en supervision. Côté territoires, deux nouveaux massifs filtrants ont été installés à la source de Villemer, au sud de Fontainebleau (77), améliorant le traitement de la turbidité de la source pour un volume d'environ 2 500 m³/j. supplémentaires. Ce procédé innovant, baptisé « Primevère », est un brevet Eau de Paris.



Un référentiel et un jumeau numérique au service d'un patrimoine exceptionnel

Pour mieux connaître et gérer son patrimoine unique, Eau de Paris a constitué en 2023 un « référentiel patrimonial » : un inventaire complet, méthodique, partagé et mis sous gouvernance.

Ce référentiel deviendra la source commune de toute l'information patrimoniale de l'entreprise publique. Il a été réalisé grâce à une importante mobilisation des équipes d'exploitation, sous l'animation de la Direction de l'ingénierie et du patrimoine et du programme Industrie 4.0.

Autre démarche, complémentaire de la première, la constitution d'un jumeau numérique des galeries d'Eau de Paris dont les objectifs sont :

- Répondre aux normes anti-endommagement des réseaux grâce à un relevé 3D,
- Acquérir une connaissance complète du patrimoine de galeries et des réseaux abrités,
- Faciliter le travail des exploitants grâce à une maquette 3D aidant à la préparation des interventions.

Plusieurs étapes ont été franchies en 2023 : fin et bilan des pilotes, attribution des premiers marchés de relevés et de maquettage.

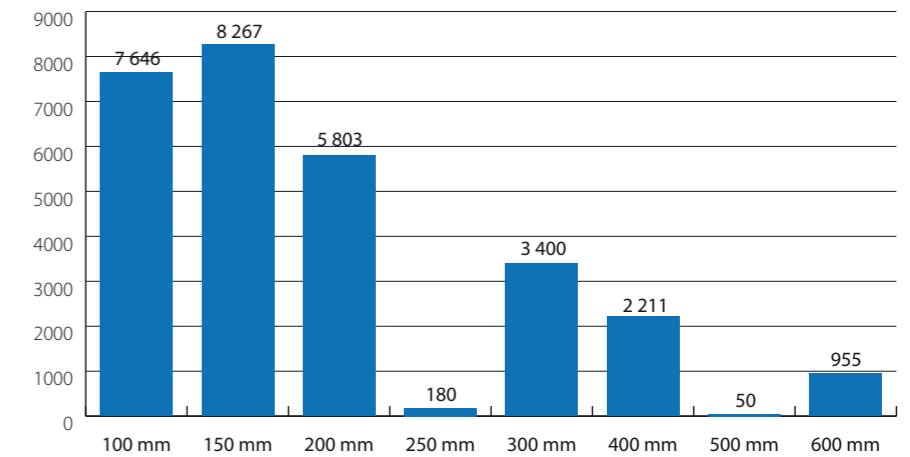


Canalisations et galeries

Eau de Paris a procédé au renouvellement de 28 512 m de réseau d'Eau potable en 2023 (27 301 m en 2022, 19 867 en 2021). Le taux de renouvellement s'établit donc à 1,38 % contre 1,33 % en 2022 et 0,97 % en 2021.

Le programme a été concentré sur les diamètres relevant du périmètre de la distribution aux abonnés réparti comme suit :

LINÉAIRE RENOUVELÉ EN 2023 EN ML PAR DIAMÈTRE DE CANALISATION



Compteurs

L'âge moyen du parc a baissé de 8,7 ans en 2019 à 4,1 ans en 2023.

L'objectif de renouvellement de 80 % des compteurs entre début 2019 et fin 2021 a été dépassé avec l'atteinte d'un taux de 86 % à fin 2021. Ce taux atteint 94 % à fin 2022 et 95 % à fin 2023.

ÂGE MOYEN DU PARC DE COMPTEURS

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Âge moyen (ans)	9,7	8,7	4,7	3,4	3,5	4,1

EAU ET ÉNERGIE

Eau de Paris inscrit ses actions dans le plan climat air énergie territorial de la Ville et contribue à la production locale d'énergie.

UNE MEILLEURE DÉPENSE D'ÉNERGIE

Face à l'évolution des tarifs énergétiques, Eau de Paris a mis en place l'expérimentation de son dispositif d'optimisation des coûts énergétiques, lors de la période hivernale 2022-2023.

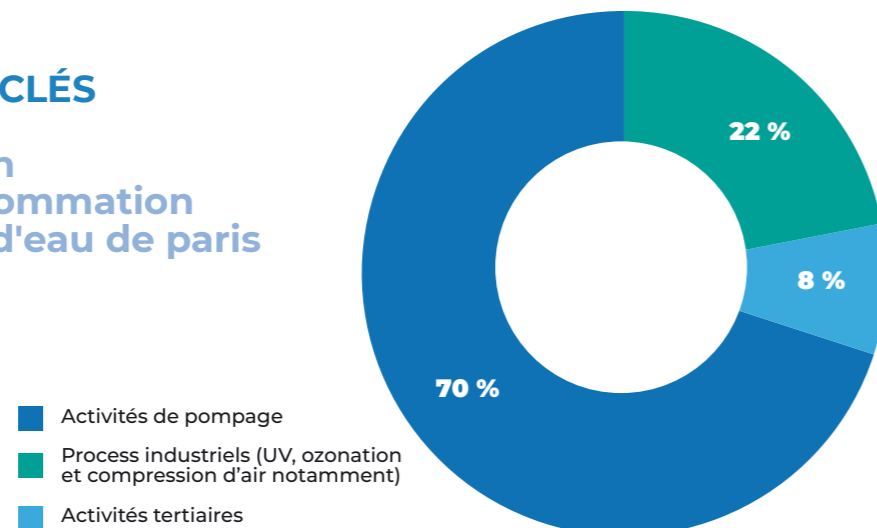
Portant sur le mode d'exploitation de trois usines, Orly, Joinville et Saint-Cloud, l'expérimentation avait pour objectif d'optimiser la production sur les plus grosses consommations d'énergie. Il s'agissait de réduire les pas de marche sur les heures pleines (6h-22h), de limiter le recours au surpresseur d'Ivry et d'effectuer des réductions complémentaires sur les périodes d'heure de pointe. Avec un gain financier important, une absence d'impact sur la qualité et le volume d'eau produite et une attention permanente portée aux conditions de travail et au temps de repos des salariés, l'expérimentation s'est avérée réussie et le dispositif a été reconduit en fin d'année.

Dans le contexte de la lutte contre le changement climatique, Eau de Paris a débuté en 2023 un travail pour établir sa trajectoire de neutralité carbone, avec des objectifs chiffrés de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à horizon 2050.

Pour mieux comprendre et agir sur sa consommation énergétique, Eau de Paris a réalisé en 2023 un audit énergétique de 85 % de sa facture annuelle. Celui-ci permet de décortiquer la répartition énergétique et d'identifier les usages les plus consommateurs. Inspiré de la norme ISO 50001, le plan d'action d'eau de Paris en matière d'efficacité énergétique se concentre sur les principaux usages énergétiques, et notamment sur les groupes électropompes.

CHIFFRES CLÉS

Répartition de la consommation d'énergie d'eau de Paris



DES ACTIONS POUR UNE PROTECTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU, INSCRITES DANS LES TERRITOIRES

Eau de Paris conçoit et met en œuvre sur le terrain des programmes de reconquête de la qualité de l'eau, en priorisant les actions selon le niveau de dégradation et les enjeux sur la ressource. Ces actions rejoignent les objectifs nationaux dans le cadre de la démarche Grenelle, qui consiste à engager des actions pour reconquérir la qualité de l'eau et protéger durablement les captages.

Parmi les captages, 8 ensembles de sources sont classés prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement :

- à l'ouest, la source de la Vigne et les deux champs captant de Montreuil et de Vert-en-Drouais ;
- au sud et à l'est, les captages de la Voulzie dans le Provinois, au sein des sources hautes de la vallée de la Vanne, les deux captages de Cérilly et de Armentières-La Bouillarde, et dans la région de Fontainebleau, les captages de La Joie et de Villemer.

Eau de Paris met en œuvre sa stratégie de surveillance et de protection de la ressource, réaffirmant ainsi son engagement pour le développement durable sur l'ensemble des territoires sur lesquels elle intervient. Ce plan d'action s'appuie sur l'expertise des équipes d'Eau de Paris dans les domaines de la qualité de la ressource, de l'hydrogéologie ou encore de l'agroécologie. Il repose notamment sur un accompagnement vers des pratiques agricoles durables, grâce à un partenariat étroit avec les professionnels et les collectivités locales.

Ce plan d'action se décline en :

Trois objectifs pour 2026 :

- 13 000 hectares en culture bio ;
- 22 500 hectares de cultures durables ;
- Acquisition par Eau de Paris de 450 hectares supplémentaires.

2 objectifs sur la qualité de l'eau :

- Réduction des teneurs en nitrates ;
- Réduction des taux de pesticides détectés.

5 axes stratégiques :

- Développer les connaissances pour mieux agir demain ;
- Contribuer à une gestion économe de la ressource ;
- Agir pour la préservation de la qualité des rivières et des eaux souterraines ;
- Innover pour accompagner le changement des pratiques agricoles protégeant durablement la qualité de l'eau ;
- Favoriser la mobilisation et la coopération sur les territoires.



RÉGIME D'AIDES AUX AGRICULTEURS

Le régime d'aide mis en place en 2020 accompagne la transition écologique des agriculteurs situés sur les aires d'alimentation de captage d'Eau de Paris, permettant ainsi d'améliorer la qualité de l'eau. L'Agence de l'eau Seine-Normandie apporte son soutien financier à hauteur de 80 % de cette aide versée à l'agriculteur.

En 2023, Eau de Paris a signé 17 contrats supplémentaires. Au total, 115 exploitations agricoles se sont engagées dans des pratiques durables et vertueuses pour la qualité de la ressource en eau ; plus de la moitié (67) est engagée en agriculture biologique. La surface engagée dans le dispositif d'aides agricoles est, au 31 décembre 2023, de 17 305 ha.

ANIMATIONS TERRITORIALES

Pour protéger et préserver les ressources en eau sur les aires d'alimentation de captages (AAC), Eau de Paris s'appuie sur des missions « Agriculture et territoire », personnes charnières pour la mise en place d'actions efficaces, adaptées et durables sur le terrain.

Leurs missions :

- Connaître les enjeux du territoire et les communiquer aux acteurs locaux (agriculteurs, organismes techniques agricoles, acteurs économiques, syndicats d'eau) ;
- Accompagner le développement de systèmes agricoles durables qui protègent l'eau en développant des outils adaptés (conseil technique, aides financières) ;
- Catalyser une dynamique territoriale sur les aires alimentant les captages pour la reconquête de la qualité de l'eau en proposant des actions (animations, partenariats, expérimentations locales).

UN SERVICE TOUJOURS PLUS PERFORMANT

Eau de Paris répond aux usagers...

En 2023, le Centre d'appel et traitement des demandes d'Eau de Paris a traité 29 011 demandes téléphoniques (32 548 en 2022). Le nombre de demandes écrites reçues (courriers électroniques, postaux et fax) est en baisse à 13 419 (contre 15 838 en 2022).

... et assure le suivi des signalements et réclamations*

Le nombre de réclamations écrites, avec un taux de 1,66 pour 1 000 abonnés, demeure bas. À cela s'ajoutent les signalements liés au manque de pression (3 en 2023 pour 6 en 2022), ainsi que ceux liés à la qualité de l'eau (69 en 2023 pour 57 en 2022). Lorsqu'elle reçoit un signalement, Eau de Paris rappelle systématiquement l'utilisateur et procède, le cas échéant, à des analyses pour identifier prioritairement le réseau en cause, intérieur ou public.

Une fois connus les résultats des analyses, Eau de Paris répond à l'utilisateur et saisit l'Agence régionale de santé (ARS) si un dépassement des limites de qualité est observé. Selon les cas, l'ARS peut solliciter auprès d'Eau de Paris un diagnostic du réseau intérieur. Si un problème est détecté sur le réseau intérieur, l'ARS adresse un courrier au propriétaire des installations afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour que l'eau respecte les normes de qualité à l'intérieur des habitations.

Les signalements pour des problèmes « de corrosion » (couleur de l'eau ou présence de dépôts type « sable ») restent majoritaires. Le motif organoleptique (mauvais goût, mauvaise odeur) arrive en seconde position. 34 signalements ont nécessité l'intervention des équipes de préleveurs qui réalisent au minimum deux prélèvements : un premier au compteur de l'immeuble, représentatif de la qualité de l'eau du réseau public, et un second à l'intérieur de l'immeuble, généralement chez l'utilisateur à l'origine de l'appel (ou signalement), représentatif de l'eau du réseau privé..

LA SENSIBILISATION DES USAGERS

Partage d'expériences en France et à l'étranger

L'année 2023 aura été une fois de plus l'occasion pour Eau de Paris de poursuivre sa mission de sensibilisation auprès des plus jeunes. Elle a ainsi développé « Tout savoir sur l'eau de Paris », un kit pédagogique à destination de la communauté éducative, et fait bénéficier plus de 9 007 écoliers parisiens d'un atelier pédagogique sur le thème « Comment produire de l'eau potable ? ».

Point info :
Accès aux données

Plusieurs moyens sont mis à la disposition des usagers pour joindre Eau de Paris :

Le site www.eaudeparis.fr

Le numéro unique **0974.506.507**

L'agence en ligne <https://agence.eaudeparis.fr>

L'agence clientèle : **19, rue Neuve-Tolbiac (13^e)**

COLLECTER LES EAUX, VALORISER LES OUVRAGES ET LES EFFLUENTS, DIVERSIFIER LES USAGES DU RÉSEAU

Le réseau d'assainissement parisien est en quasi-totalité de type « unitaire », c'est-à-dire collectant dans les mêmes ouvrages les eaux usées d'origines domestique et industrielle et les eaux pluviales. Le débit moyen journalier d'effluents unitaires (eaux usées et pluviales) transportées par le réseau d'assainissement parisien en 2023 avoisine 864 370 m³/jour, dont 669 586 m³/jour d'eaux usées rejetées par les Parisien-ne-s et les services municipaux parisiens qui utilisent l'eau non potable.

UN RÉSEAU D'ÉGOUTS UNIQUE

Ce réseau assure trois fonctions essentielles :

- la collecte des eaux usées et des eaux de ruissellement de Paris intra-muros, et leur transport jusqu'aux **émissaires***, canalisations de grand diamètre assurant leur évacuation vers les ouvrages d'épuration interdépartementaux ;
- le transport d'effluents venant de départements situés en amont du réseau (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis) vers ces mêmes émissaires ;
- celle de galerie technique grâce à son caractère visitable, en abritant des conduites d'eau potable et non potable, et dans certains ouvrages des conduites d'eau glacée pour la climatisation, des câbles très basse tension et des fibres optiques.

Il présente quelques spécificités :

- son fonctionnement est largement **gravitaire***. Cinq stations de pompage relèvent toutefois en permanence les eaux des quartiers bas des 12^e et 13^e arrondissements ;
- Il est presque entièrement constitué d'ouvrages visitables, d'une longueur totale de 2 500 km, dont environ 143 km d'émissaires et de grands collecteurs, et 730 km d'ouvrages annexes (branchements particuliers, **avaloirs***, branchements de regards) ;
- les dimensions des ouvrages et l'existence de 39 déversoirs d'orage rejetant directement en Seine les **eaux excédentaires*** permettent d'éviter mises en charge et débordements du réseau lors des fortes pluies.

Un poste central de « contrôle commande » connecté aux 140 stations de gestion locale du réseau des égouts (usines, déversoirs d'orage, maillages, sites de mesures) permet de surveiller et d'agir en temps réel sur les pompes, vannes, et ainsi de gérer les flux de manière optimisée. Il fournit également les éléments nécessaires à la production, chaque mois, d'un bilan d'autosurveillance du réseau qui permet de connaître les événements (pluviométrie...) et d'apprécier le bon fonctionnement des équipements installés.

UN PATRIMOINE ENTRETENU ET MODERNISÉ

Un réseau réhabilité et modernisé

La réhabilitation du réseau d'assainissement de Paris fait l'objet d'un programme pluriannuel qui permet après l'établissement d'un diagnostic et d'un projet de réhabilitation d'intervenir sur l'ensemble du réseau dit structurant qui se compose des ouvrages les plus importants en taille et en capacité hydraulique, mais aussi d'intervenir sur les égouts élémentaires identifiés comme à risque ou signalés lors des contrôles comme dégradés.

En 2023, les travaux de réhabilitation ont concerné un total de 3 161 ml correspondant à 2 386 ml de « petites lignes » et 775 ml de collecteurs.

Enfin, le STEA réalise des diagnostics et réhabilite les **branchements particuliers***, qui relient les immeubles au réseau d'assainissement. Paris en compte 104 970. L'accès à cette partie du patrimoine est dans la majorité des cas possible uniquement en passant par le domaine privé. Un défaut d'entretien du branchement particulier peut générer un reflux d'eaux d'égout vers le sous-sol. Une inspection et un diagnostic sont donc réalisés à l'occasion de campagnes systématiques, lors des visites effectuées par les égoutiers dans le cadre d'enquêtes, ou à l'occasion de grands travaux de réhabilitation. En 2023, 9 121 branchements particuliers ont fait l'objet d'un diagnostic et **1 364** ont été réhabilités.



Le taux de renouvellement du réseau d'assainissement

Compte tenu de l'originalité du réseau parisien – majoritairement des galeries visitables construites pour l'essentiel au 19^e siècle, le STEA ne fait pas à proprement parler de renouvellement du réseau. Les galeries ne sont jamais reconstruites comme on changerait une canalisation : elles sont entretenues, rénovées le plus souvent de l'intérieur. Du fait du caractère visitable des ouvrages, l'entretien régulier permet de limiter les interventions lourdes, d'où un taux de « renouvellement » faible à Paris (0,33 % en moyenne sur les 5 dernières années, correspondant aux 29,26 km de réhabilitation du réseau entre 2019 et 2023 (collecteurs, petites lignes et canalisations).



Une galerie technique valorisée

Depuis leur construction, les égouts de Paris ont été utilisés comme galerie technique permettant d'héberger, sans tranchée, différents réseaux ou câbles : réseaux d'eau potable et non potable, télécommunications publiques ou privées, câbles fibres optiques, climatisation. Seules les canalisations de gaz, les canalisations électriques et les canalisations de chauffage urbain ne sont pas admises pour des raisons de sécurité. Cette fonction implique que la galerie technique soit gérée selon des règles précises d'implantation et d'identification des câbles, des procédures administratives et financières, et des règles de sécurité pour les intervenants.

Le STEA étudie, autorise et contrôle le déploiement de réseaux dans le réseau d'assainissement. Elle calcule également la redevance due pour l'occupation du domaine public et encaissée par le budget général de la Ville, dont une partie est reversée au budget annexe de l'assainissement. La recette pour le budget annexe de l'assainissement a atteint 1 800 892,95 € en 2023.

Enfin, les raccordements des entreprises par les opérateurs de télécommunications ont continué à se déployer et représentent 160 km de câbles posés en 2023.

Le service rendu aux usagers

Le Pôle Usager du STEA est la porte d'entrée pour toutes les demandes relatives à l'assainissement et à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

En 2023 :

- 840 permis de construire (PC) ont été reçus, et 784 PC instruits pour la partie assainissement et zonage pluvial.
- 498 demandes d'autorisation de rejet des Eaux Pluviales ont été instruites.
- 176 nouvelles demandes de raccordements au réseau d'assainissement ont été enregistrés pour la mise en conformité ou la création d'un ou plusieurs branchements particuliers, dont 133 dossiers complets, transmis aux circonscriptions territoriales.
- Concernant la DECI, 408 sollicitations ont été reçues : demandes d'information, création, déplacement, suppression relatives à des points d'eau d'incendie (PEI) indisponibles, étude DECI pour des ZAC.... Les réponses à ces sollicitations font souvent l'objet d'échanges presque quotidiens avec la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et les trois agences d'Eau de Paris, ou d'autres interlocuteurs comme les services de la Ville de Paris (direction de la voirie et des déplacements, direction de l'urbanisme) ou les aménageurs.

Attestations de vente

Les notaires doivent envoyer à l'autorité compétente en matière d'assainissement l'attestation de vente dans le mois qui suit la signature de la vente. En 2023, 846 attestations ont été reçues.

Certificats d'assainissement

Depuis le 1^{er} juillet 2022 : obligation du contrôle de conformité des branchements (loi Climat et Résilience et loi JOP 2024).

Conséquences : mise en place sur paris.fr d'un service numérique aux usagers selon la nature de raccordement de l'immeuble à céder, génération d'un certificat d'assainissement précisant la localisation du bien.

Deux typologies de situation ont été identifiées avec, pour chacune, une version de certificat d'assainissement correspondant :

- immeuble raccordé au réseau unitaire : l'utilisateur télécharge son attestation sur paris.fr
- immeuble raccordé au réseau séparatif : l'utilisateur doit prendre l'attache du STEA pour organiser un diagnostic sur site. Les adresses concernées sont dans la ZAC Paris Rive Gauche.

Contentieux amiables et judiciaires

Le Pôle Usager reçoit et instruit les demandes d'indemnisation des usagers relatives à des sinistres possiblement liés au réseau d'assainissement.

En 2023, 289 signalements correspondants à des réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, ont été enregistrées. 26 dossiers ont été ouverts suite à un sinistre (infiltrations, inondation, voire affaissement) résultant ou supposant résulter de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du réseau d'assainissement.

Le STEA reçoit également de nombreuses demandes de renseignements et déclarations d'intention de commencement de travaux, notamment ceux réalisés sur la voie publique et qui ne doivent pas endommager le réseau. Au total, le nombre

de réponses faites par le service dans le cadre des demandes de projet de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT) s'est élevé à 26 859 en 2023.

Enfin, le STEA dispose d'une équipe d'intervention d'urgence, dite de la « Permanence », qui est disponible 365 jours par an, 24h sur 24.



Dynamique des études du STEA en 2023

Le STEA maintient sa dynamique d'études afin de fournir des outils et méthodes toujours plus performants, au service de ses obligations réglementaires comme en réponse aux grands enjeux d'adaptation de la Ville au changement climatique et du projet de baignade en Seine.

Ont figuré notamment au programme de 2023 :

- Des investigations sur de nouveaux tronçons d'égout susceptibles d'être équipés pour la récupération et réutilisation de chaleur destinée aux bâtiments et équipements administratifs environnants, avec par exemple la validation du site du collecteur Chapelle ;
- Des études appelées « profils de baignade » permettant de répondre aux obligations réglementaires prévues par la directive baignade de 2006 ont débutés fin 2023, en prévision des baignades pérennes en héritage des Jeux Olym-

piques et Paralympiques, qui seront ouvertes à tous en 2025 sur trois sites à Paris. Ces études comportent trois étapes. La première consiste à faire un état des lieux du site potentiel de baignade (qualité de l'eau sur les dernières années), la deuxième a pour but de réaliser un diagnostic en hiérarchisant les sources de pollution à l'aide d'une modélisation des apports d'eaux usées potentielles dans la Seine en fonction du temps (sec/pluie), incluant une analyse des résultats sur la qualité de l'eau suite aux déversements fictifs.

Enfin, l'étude indique les actions mises en œuvre en termes d'assainissement pour corriger les sources de pollutions identifiées grâce au modèle.

- Le suivi de la qualité écologique et chimique des eaux de la Seine à Paris selon les critères de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE, directive-cadre sur l'eau prise par l'Europe en 2000 et orientant toute

la politique de l'eau vers des objectifs de résultat, transposée dans la loi française en 2004). Bien que cette compétence relève de l'Agence Seine Normandie, le service technique de l'eau et de l'assainissement a mis en place ce suivi sur trois points de mesure (Tolbiac, Cité et Gagliano) afin de mieux connaître l'état de la qualité de l'eau, dans Paris, mais également en amont et en sortie de Paris.

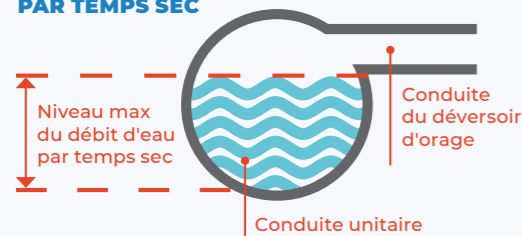
UN IMPÉRATIF : LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL

Le réseau d'assainissement parisien voit transiter, à travers les eaux qu'il collecte, des flux de pollution de plusieurs origines (eaux usées des ménages, eaux industrielles, eaux de pluie lessivant chaussées et toitures polluées...), dont les effets sont potentiellement susceptibles d'affecter tant la santé humaine que le milieu naturel. Historiquement, le réseau d'égouts de Paris, bien que constitué d'ouvrages visitables, n'a pas pu être dimensionné pour contenir les volumes d'eaux qui sont à évacuer en cas d'événements météorologiques extrêmes (orages d'été par exemple). La Seine était donc censée servir d'exutoire lorsque le réseau est saturé.

La prise de conscience progressive de la nocivité pour le fleuve de ces rejets, ainsi que l'objectif de baignabilité à horizons 2024 et 2025, a amené à repenser la gestion du réseau d'assainissement. Le milieu naturel doit être préservé contre la pollution liée aux rejets d'eaux usées. Aussi est-il nécessaire de limiter et de traiter les déversements d'effluents en Seine.

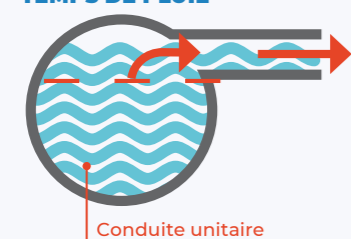
Les déversoirs d'orage

PAR TEMPS SEC



Les déversoirs d'orage sont des ouvrages de communication entre le **réseau de collecte*** et de transport des eaux usées et le milieu naturel. Ils servent d'exutoires de sécurité pour le réseau d'assainissement. Il est en effet impossible de dimensionner un réseau à même d'écouler les débits lors de forts épisodes pluvieux, notamment en raison de manque de place disponible sous les chaussées.

TEMPS DE PLUIE



Lors des fortes pluies, les égouts peuvent ainsi se retrouver saturés, sous pression, tout l'espace étant occupé par les eaux usées grossières des eaux pluviales. Sans déversoir, la pression dans le réseau pourrait se traduire par des remontées d'eaux dans les habitations (caves) et dans les rues.

Les déversements d'eaux usées du réseau d'assainissement dans le milieu naturel sont réglementés : ils sont interdits en période de temps sec et doivent rester exceptionnels en temps de pluie. Les déversoirs doivent par ailleurs faire l'objet d'une surveillance par le service d'assainissement.

Les obligations dans le domaine de l'eau sont fortement encadrées par la réglementation européenne

La directive n°91/271/CEE du 21 mai 1991 (DERU) relative au traitement des eaux usées urbaines a fixé des prescriptions minimales européennes pour l'assainissement collectif des eaux usées domestiques. La directive cadre sur l'eau n° 2000/60/CE a notamment défini un cadre pour la protection des eaux intérieures de surface et fixé des objectifs de préservation et de restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines ; le « bon état » des différents milieux devant être atteint d'ici à 2027. La réglementation nationale sur l'assainissement a donc été précisée et complétée pour répondre à l'évolution des enjeux sanitaires et environnementaux. L'arrêté du 21 juillet 2015 a défini les prescriptions relatives aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de **DBO5***. L'arrêté inter préfectoral 2018/DRIEE/SPE/003 du 16 novembre 2018 décline ces prescriptions pour le réseau parisien.

Dans ce cadre, le Service technique de l'eau et de l'assainissement se soumet à une autosurveillance, destinée à apprécier l'efficacité de la collecte effectuée, qui comprend notamment un suivi des déversements effectués au milieu naturel.



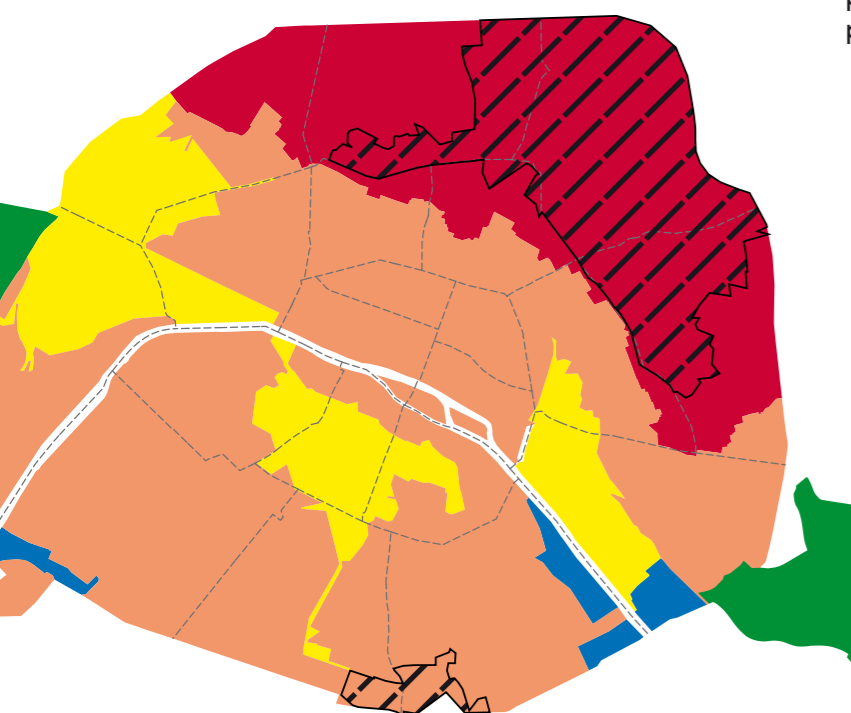
Le " Plan Parispluie "

Paris a pour objectif de devenir une capitale durable pouvant s'adapter aux contraintes du changement climatique. Pour ce faire, des stratégies et plans d'action se construisent notamment autour d'une ressource fragile et précieuse : l'eau. Afin de préserver cette ressource et d'améliorer la gestion des eaux pluviales, le plan Parispluie a été mis en place en 2018 avec son règlement de zonage d'assainissement et d'eaux pluviales. Ses objectifs sont de diminuer les rejets d'eaux usées en Seine, réduire les inondations par débordement des égouts et limiter les îlots de chaleur urbains. Pour cela, le Plan Parispluie impose, dans le cadre des projets d'aménagement, de déconnecter les « pluies courantes » : on parle d'abattement. Les « pluies courantes » représentent en moyenne une lame d'eau de 8mm par jour et génèrent 80 % du volume de pluie annuel. Ainsi, la déconnexion de ces eaux de pluie permet de supprimer 80 % du volume d'eau pluviale envoyé au réseau d'assainissement tout en les valorisant. L'eau de pluie est transformée en ressource, ce qui permet d'économiser l'eau et contribue à inscrire la Ville de Paris dans une démarche plus respectueuse de l'environnement et de ses milieux naturels.



L'objectif du plan Parispluie est de porter des projets de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, gravitaires et intégrés à l'architecture et au paysage : les espaces dédiés à l'eau sont aussi supports d'usages urbains

(jardin de pluie, toitures végétalisées, noues végétalisées, zone végétalisée inondable, etc.). L'eau pluviale, déconnectée du réseau d'assainissement, retrouve alors son cycle naturel : on passe de « l'eau déchet » à « l'eau ressource » : la pluie devient un levier pour l'aménagement et un support du projet paysager.



Zone d'abattement : voir article 6 du règlement	
Total	Lame d'eau : pas de raccordement au réseau (bois parisiens) Fraction minimale : abattement de 100% de la pluie de 16 mm
Renforcé	Lame d'eau : 12 mm Fraction minimale : abattement de 80% de la pluie de 16 mm
Normal	Lame d'eau : 8 mm Fraction minimale : abattement de 55% de la pluie de 16 mm
Réduit	Lame d'eau : 4 mm Fraction minimale : abattement de 30% de la pluie de 16 mm
Zone de rejet vers le milieu naturel	
	Les prescriptions sont spécifiques à chaque zone équipée ou non d'un réseau séparatif avec rejet en milieu naturel.
Zone complémentaire de stockage restitution des eaux pluviales	
	Stockage des eaux avec restitution à 10 l/s/ha jusqu'à la pluie décennale. En dehors de cette zone, le stockage restitution est interdit.

La Ville s'est engagée début 2021 dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour se doter d'un PLU bioclimatique d'ici début 2024. Elle y annexera comme actuellement son zonage d'assainissement/eaux pluviales. Comme tous les PLU, le PLU bioclimatique devra être en bonne cohérence avec les autres documents réglementaires, le SDAGE et le SAGE dès lors qu'il existe. L'ambition du PLU bioclimatique et son calendrier sont pour la Ville l'occasion de mettre le règlement de zonage pluvial en cohérence avec ces nouvelles prescriptions, en lien avec les objectifs de transformation écologique du territoire. Le zonage pluvial sera révisé d'ici 2025.

BILAN DES AVANCÉES SUR LE VOLET PARISPLUIE EN 2023

Depuis mars 2018, le règlement de zonage pluvial de la ville de Paris prévoit une obligation d'abattement à la source d'une lame d'eau dont le volume dépend d'une des cinq zones géographiques définies sur le territoire parisien. Cet abattement est obligatoire quelle que soit la qualité du demandeur, public ou privé, et fait l'objet d'une instruction dans le cadre des demandes de permis de construire (PC). Le service en charge de l'instruction peut donc imposer des mesures, au titre du PLU modifié en 2016, afin de limiter les rejets des eaux pluviales au réseau d'assainissement, et les valoriser à l'aide de dispositifs d'abattement volumique.

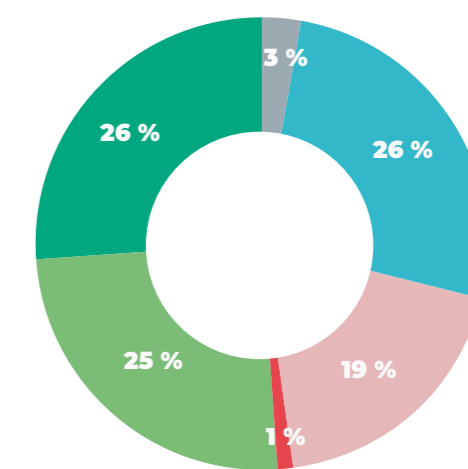
En 2023, 784 permis de construire (PC) ont été instruits.

Le bilan ci-après présente le résultat de l'instruction des 784 PC instruits en 2023. L'instruction de ces dossiers est très souvent accompagnée de plusieurs échanges avec les pétitionnaires. Les motifs de dérogation (22 dossiers) concernent les petites surélévations, les petites superficies ou les avis des architectes des bâtiments de France. Sur les PC instruits, 26 % étaient non éligibles,

près de 51 % étaient conforme en première instruction et seulement 1 % ne l'étaient pas. Près de 19 % des dossiers ne présentaient aucun document concernant le Plan Pluie, ce qui ne permettait pas d'instruire correctement les projets.

Les techniques les plus utilisées sont les toitures végétalisées (avec une épaisseur de substrat variable de 10 à 20 cm pour les petits projets et jusqu'à 50 cm pour les gros projets), la récupération des eaux pluviales pour réutilisation (en complément de l'eau potable pour les sanitaires, l'arrosage ou encore l'entretien), la création d'espaces végétalisés étanches ou d'espaces végétalisés infiltrant, l'installation de revêtements perméables. Plusieurs de ces techniques pouvant être associées et se compléter. La création d'espaces en pleine terre est aussi privilégiée. Ces espaces végétalisés peuvent permettre de recevoir les eaux de pluies venant de surfaces imperméables pour favoriser l'infiltration naturelle de ces dernières.

RÉSULTAT DES 784 PERMIS DE CONSTRUIRE INSTRUITS EN 2023



- PC non éligible (non concerné) par ZP
- PC non conforme au ZIP
- PC conforme au ZP (seuil)
- PC incomplet/non déterminé
- PC conforme au ZP (%)
- Dérogation au ZP



Projets d'aménagement valorisant les eaux de pluie dans l'espace public

En 2023, 132 permis d'aménager (PA) ont été reçus et instruits, dont 56 sont éligibles. Sur les 46 permis instruits et éligibles, 41 ont reçus un avis favorable. Des projets de grande ampleur ont été instruits :

- **Projet d'aménagement du jardin mémoriel de la Place Saint-Gervais :** mise en œuvre d'espaces végétalisés stockants et étanches au-dessus d'un parking souterrain.
- **Projet d'aménagement du secteur Orgues de Flandre, rues Riquet, Curial et Archereau :** les jardinières seront décaissées et un massif drainant sera mise en œuvre afin de gérer la pluie décennale.
- **Divers permis d'aménager** ou réaménagement de pistes cyclables, de «ruesauxécoles» ont aussi été instruits en apportant une réflexion sur une gestion des eaux pluviales plus vertueuse, se traduisant concrètement et simplement par le retrait des bordures des espaces végétalisés traditionnellement prévues, afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales vers ces espace.

POLLUTION COLLECTÉE EN 2023

Le tableau ci-après dresse le bilan pour l'ensemble de l'année 2023 des volumes et flux de pollution collectés par le réseau.

On distingue, pour les eaux collectées à Paris, les eaux usées de celles provenant du ruissellement pluvial. Cette distinction ne peut pas être faite pour les eaux provenant des bassins versants de banlieue et transportées dans le réseau parisien. En effet, les débits sont mesurés par des stations situées aux entrées de Paris et il n'est pas possible de faire la part entre les eaux usées et les eaux pluviales.

Trois paramètres sont plus particulièrement pris en compte pour le calcul des flux polluants :

- les matières en suspension (MES) : il s'agit des particules de toutes tailles, de nature minérale ou organique, en suspension dans les effluents,
- la demande biochimique en oxygène (DBO) : c'est la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques contenues dans l'eau, par l'intermédiaire des bactéries. Autrement dit, c'est la quantité d'oxygène qui sera prélevée au milieu naturel en cas de déversement. On évalue usuellement la quantité d'oxygène consommée sur 5 jours (DBO5),
- la demande chimique en oxygène (DCO) : c'est la quantité d'oxygène nécessaire pour dégrader l'ensemble des matières oxydables contenues dans l'effluent, qu'elles soient biodégradables ou non.

	VOLUMES (MILLIONS DE M ³)		MES (MILLIERS DE T)		DBO ₅ (MILLIERS DE T)		DCO (MILLIERS DE T)	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
1 - EAUX COLLECTÉES SUR PARIS								
Eaux de temps sec	248,6	244,4	68,2	58,4	106,2	104,5	14,9	12,4
Eaux de temps de pluie	24,2	35,6	4,7	7,1	0,7	1,1	3,5	5,3
Total 1	272,8	280,0	72,9	65,5	106,9	105,6	18,4	17,7
2 - EAUX COLLECTÉES SUR LA BANLIEUE								
Temps sec + temps de pluie	34,5	35,5	6,9	7,5	6,6	7,1	14,9	16,0
Eaux entrant dans le réseau parisien Total (1+2)	307,6	315,5	79,8	73,0	113,5	112,7	33,3	33,7
Eaux sortant du réseau parisien vers le réseau du SIAAP	340,5	313,4	75,9	73,6	113,3	112,6	32,5	33,3
Eaux déversées réseau unitaire vers le milieu naturel	1,9	2,0	0,5	0,6	0,1	0,1	0,5	0,6
Eaux pluviales rejetées	0,05	0,06	-	-	-	-	-	-
Pollution extraite du réseau ou stockée durant l'année	-	-	3,4	5,6	0,2	0,3	0,3	0,5



Cette variation des apports résulte des éléments suivants :

La faible évolution des apports est justifiée par une faible évolution du volume d'eau potable et non potable mis en distribution entre 2019 et 2023. Ils s'accompagnent en 2023 d'une augmentation importante (+35 %) des rejets directs au réseau d'assainissement par Eau de Paris (à l'occasion de travaux ou d'incidents), mais peu visibles sur le bilan global car ce volume ne représente que 0,1 % des apports annuels. Les volumes unitaires provenant de banlieue sont également restés stables (+2,3 %). La pluviométrie a été supérieure de 50 % en 2023 à celle de 2022 : malgré cela, l'augmentation des rejets au milieu naturel est restée modérée.



Rejets unitaires au milieu naturel

Les rejets unitaires d'effluents dans la Seine lors d'événements pluvieux exceptionnels sont tolérés, sous réserve d'une obligation légale et réglementaire d'auto-surveillance à laquelle se soumet le service de l'assainissement parisien.

Le volume d'eau unitaire déversé en Seine par le réseau d'assainissement parisien, pour l'ensemble de l'année 2023, est évalué à 2,07 millions de mètres cubes.

Il est plutôt stable par rapport à l'année 2022, malgré une pluviométrie particulièrement importante durant l'année 2023.

Ces déversements ont plusieurs origines :

- Par temps de pluie principalement, il s'agit de déversements par le biais des déversoirs d'orage afin d'éviter la surcharge du réseau et les inondations des caves et garages parisiens. L'essentiel (95 %) des déversements de 2023, soit 1,97 million de m³, est constitué de déversements en temps de pluie.

L'année 2023 (723,7 mm) est caractérisée par une pluviométrie supérieure (+12 %) à la moyenne des 52 dernières années (643,3 mm sur la période 1971-2023), et très supérieure (+50 %) à la pluviométrie de 2022. Hormis le mois de février qui a été extrêmement sec, la plupart des autres mois a été marquée par des événements intenses. On a notamment pu observer quatre événements pluvieux (6-8 mai, 18 juin, 4-5 juillet, 28 juillet) qui ont contribué à 20 % de la pluviométrie annuelle..

- Par temps sec, ce sont des rejets d'eaux usées liés à des travaux, ou encore des pannes ou des dysfonctionnements dans le réseau. Ils représentent 103 332 m³ en 2023 :
 - Les déversements d'eaux dus à des travaux s'élèvent à 45 085 m³.
 - Les rejets par temps sec dus à des pannes et dysfonctionnement s'élèvent à 58 247 m³.

LE TABLEAU CI-APRÈS FAIT APPARAÎTRE LES VOLUMES DÉVERSÉS ET LA PLUVIOMÉTRIE DEPUIS 2000

ANNÉE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Pluviométrie annuelle (mm)	871	932	718	518	570	480	645	706	597	574	685	537
Volume déversé (millions de m ³)	12,6	14,7	8,2	4,6	3,2	1,8	4,0	3,9	3,6	2,2	2,9	1,9

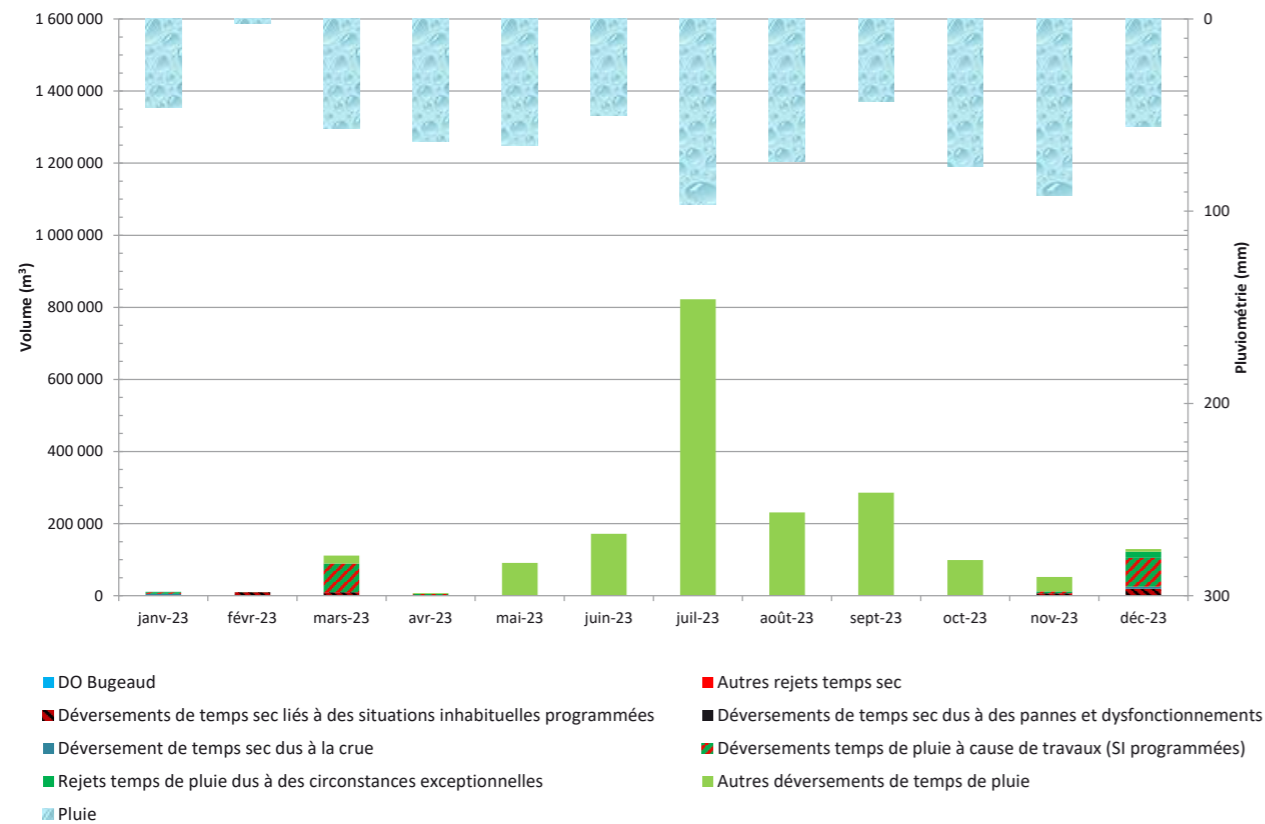
ANNÉE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Pluviométrie annuelle (mm)	648	659	693	495	638	699	684	643	569	716	481	724
Volume déversé (millions de m ³)	2,1	2,3	1,5	0,9	1,6	3,4	2,6	1,7	2,1	2,3	1,9	2,07

IL Y A EU QUATRE DÉVERSEMENTS IMPORTANTS EN 2023

DATES	PLUVIOMÉTRIE	PÉRIODE DE RETOUR	DÉVERSEMENTS
6 au 8 mai	33,5	1 an	83 222 m ³
18 juin	12,3	1 an	75 628 m ³
4 au 5 juillet	23	1 an	321 410 m ³
28 juillet	37,4	2 ans	495 538 m ³

Ces événements ont été à la source de 975 798 m³ de déversements unitaires de temps de pluie, soit 48 % des déversements de l'année et 49,5 % des déversements de temps de pluie.

DÉVERSEMENTS DU RÉSEAU UNITAIRE ET PLUVIOMÉTRIE



Pollution extraite du réseau

La pollution extraite du réseau correspond à la pollution contenue dans les sables extraits à l'occasion des opérations de curage. En effet, le fonctionnement optimal du réseau d'assainissement parisien, basé sur l'écoulement gravitaire, suppose que l'écoulement des eaux soit préservé au mieux. L'ensablement est diminué par des curages périodiques.

L'état d'ensablement du réseau est réalisé à date fixe (octobre/novembre) par les agents en régie sur l'ensemble des collecteurs. On constate un volume de sables en place de 10 650 m³, en augmentation de 10,1 % par rapport à l'année 2022.

La masse totale des sables, des graisses et autres produits (refus de grille...) extraits pendant l'année 2023 est égale à 4 102 tonnes en augmentation de 5,9 %, soit 227 tonnes, par rapport à 2022.

ÉTAT D'ENSABLEMENT DU RÉSEAU	
État relevé en octobre 2021	10 113 m ³
État relevé en octobre 2022	9 675 m ³
État relevé en octobre 2023	10 650 m ³
ÉVOLUTION 2022/2023	+10,1 %

L'épandage*

des matières de curage issues des réseaux d'assainissement est interdit par la réglementation. La destination et l'élimination dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement de ces produits font l'objet d'un contrôle rigoureux du service. Pour chaque volume extrait, des bordereaux de suivi établis par l'entreprise chargée du curage précisent l'origine, la nature, la quantité estimée et la destination du produit, ainsi que ses conditions de transport et d'élimination. Les centres de traitement font l'objet de visites du service autant que de besoin.

La qualité des sables extraits des bassins de dessablement* fait par ailleurs l'objet d'analyses pour une meilleure identification des sources de pollution et une meilleure information du prestataire chargé de l'élimination. Après les matières organiques, les graisses représentent en masse une part importante de la pollution extraite du réseau d'assainissement. Le fer et l'aluminium sont quantitativement les métaux les plus représentés dans les boues de curage. On note également la présence d'hydrocarbures, de plomb, de zinc, de mercure et de cadmium.

Contrôle des déversements d'effluents d'établissements industriels

Parmi les eaux collectées par le réseau d'assainissement parisien, les **eaux usées non domestiques***, issues de l'activité d'opérateurs économiques divers et de grands services publics (Hôpitaux de Paris, RATP...), constituent une source de pollution potentielle importante. Ces rejets peuvent aussi menacer la sécurité des personnels travaillant en égout. C'est pourquoi tout déversement d'eaux usées non domestiques dans les égouts doit être préalablement autorisé par la Ville de Paris, conformément à l'article L 1331-10 du Code de la Santé Publique.

Conformément au chapitre 4 du règlement d'assainissement de Paris, les établissements rejetant des eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques (article 15) sont soumis à déclaration, avec remise par le service d'un récépissé. Les établissements rejetant des eaux usées non domestiques (article 17) doivent recevoir une autorisation, délivrée après visite sur site et énonçant les obligations de l'établissement en termes de qualité de ses rejets et d'auto-surveillance.

6 470 déclarations ou autorisations de déversement étaient en vigueur en 2023 : 5 875 déclarations et autorisations concernant les restaurants et les pressings et 595 autorisations pour les garages, établissements de soins, laboratoires, atelier, traitements de surface, imprimeries, blanchisseries, et autres activités.

Les établissements autorisés à déverser dans le réseau sont contrôlés afin de vérifier que la pollution produite est retenue et n'atteint pas le réseau d'assainissement : en 2023, sur les 1 650 courriers envoyés (et 1 347 relances) par la Subdivision Contrôle des Eaux du STEA, 81 % des établissements (hors activité restauration) ont renvoyé les documents demandés.

Les établissements autorisés ou déclarés sont contrôlés par des prélèvements effectués à partir du ou des points de rejet à l'égout de l'établissement.

Sur les 480 contrôles effectués en 2023 (représentant 319 établissements), 83 % ont été jugés non ou peu polluants, c'est-à-dire qu'un des paramètres analysés au plus est supérieur à la réglementation appliquée, mais que le dépassement est limité et n'entraîne pas de danger significatif pour le personnel, le réseau ou l'environnement. Les sites potentiellement les plus polluants sont par ailleurs systématiquement contrôlés en égout chaque année : établissements de soins (AP-HP, cliniques,...), ateliers (RATP, SNCF,...), ateliers de traitement de surface⁴, laboratoires d'enseignement, de recherche et d'analyses. En 2023, 318 contrôles ont été réalisés sur ces établissements dont 83 % étaient non ou peu polluants. 71 contrôles ont été réalisés en 2023 sur les rejets de pressings utilisant du perchloroéthylène (PCE) ou des solvants de substitutions, produit dont les déversements accidentels en égout sont très polluants et constituent un risque pour la santé.

Dans le cadre de l'autosurveillance, le service a demandé aux exploitants de pressings les documents attestant de l'enlèvement correct des boues, de la tenue d'un plan de gestion de solvants et de l'entretien correct des machines. En 2023, 17 établissements ont abandonné l'usage du perchloroéthylène au profit de solvants de substitution ou Aqualavage. Le taux de retour de l'auto-surveillance a été de 83 % et 4 % des analyses étaient très polluantes. Enfin, la Subdivision Contrôle des Eaux du STEA assure le suivi des entreprises possédant une station de traitement des effluents industriels afin de leur permettre d'améliorer le fonctionnement de ces systèmes de prétraitement, grâce à des visites d'aide à la gestion régulières (semestrielles ou annuelles) et à des analyses en sortie de station. Ce service assiste et conseille 23 établissements, dont 14 ateliers de traitement de surface, 8 centrales à béton et 1 fonderie.

Le contrôle des rejets des bateaux

Une loi relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques dans la capitale a été votée en mars 2018, imposant à tous les bateaux d'être raccordés au réseau d'assainissement dans un délai de 2 ans lorsque le port est équipé. La loi confie à la Ville de Paris le contrôle de la conformité des systèmes de raccordements des bateaux sur le territoire parisien.

L'objectif étant de contrôler les 176 bateaux situés en amont de la zone où se dérouleront les épreuves olympiques, 99 % de ces bateaux ont été contrôlés, parmi lesquels 97 % sont déjà conformes.

Le STEA a également instruit 192 demandes de subventions en lien avec les aides accordées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, afin que les particuliers puissent réaliser les travaux de mises aux normes pour se raccorder et évacuer les eaux usées dans le réseau d'assainissement à quai.

⁴ Les traitements de surface sont destinés à conférer un aspect et des caractéristiques particulières aux pièces métalliques. Leurs utilisations sont les suivantes : anticorrosion, anti-usure, aspect, conductibilité... Les traitements de surfaces interviennent surtout dans le secteur de l'automobile, des télécommunications, de l'électronique, de l'aérospatial, de la bijouterie et de la quincaillerie.

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

INDISPENSABLE À LA VIE, L'EAU DOIT ÊTRE ACCESSIBLE À TOUS. IL S'AGIT D'UN DROIT FONDAMENTAL, RECONNU PAR LES NORMES INTERNATIONALES ET LA LOI FRANÇAISE

Dans le cadre de la remunicipalisation du service parisien de l'eau, des actions spécifiques ont été mises en place en direction des publics défavorisés et des personnes sans domicile fixe. Le contexte parisien se caractérisant par des abonnements collectifs au sein des immeubles et par la quasi-absence de factures individuelles, la Ville de Paris a créé un dispositif adapté pour répondre aux exigences sociales et rendre effectif le droit à l'eau pour tous, sans discrimination aucune. Les dépenses liées à l'eau correspondent en moyenne à 0,8 % du revenu brut d'une famille. Mais l'effort financier n'est pas le même selon le niveau de vie des ménages, et la facture d'eau peut dépasser 3 % du budget des plus démunis, seuil que l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) recommande de ne pas franchir.

La Ville de Paris a donc instauré dès 2010 une allocation préventive de solidarité pour l'eau, adossée aux aides aux logements de la collectivité parisienne. Les Parisiens et Parisiennes en bénéficient automatiquement s'ils reçoivent déjà les aides au logement de la Ville de Paris. Ainsi en 2023, plus de 33 300 ménages ont bénéficié de cette aide, financée par le budget de la Ville de Paris. L'aide moyenne annuelle pour l'eau par foyer est de 79 €.

Par ailleurs, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) parisien accorde des aides destinées à faciliter le maintien des ménages les plus défavorisés dans leur logement. Il permet notamment de régler des dettes de loyers, charges incluses, et donc des impayés d'eau. À ce titre, en 2023, ce fonds a permis d'aider 1 877 ménages. L'aide moyenne par foyer pour les dépenses d'eau a été évaluée à 209 €.



Ce sont les usagers parisiens qui prennent en charge cette solidarité, via leurs factures d'eau. Eau de Paris a contribué au FSL à hauteur de 600 000 € en 2023.

Les dettes d'eau sont également traitées dans le cadre de ce FSL. Pour aider les personnes titulaires d'un contrat de fourniture d'eau, une aide spécifique "FSL eau" a été créée en octobre 2012. Ce fonds permet d'aider, dans la limite de 400 € par an, les ménages en difficulté ayant saisi la possibilité offerte par la loi SRU d'individualiser leur contrat de fourniture d'eau.

La mise en œuvre du droit à l'eau se concrétise aussi avec l'augmentation des points d'eau dans la ville. Avec 2 030 points d'eau potable, Paris dispose d'un réseau important (fontaines sur la voie publique et dans les jardins, points d'accès « ici je choisis l'eau de Paris »), complété par l'installation des sanisettes et la distribution de gourdes. En 2023, Eau de Paris a mis à disposition 10 000 gourdes pour accompagner les maraudeurs des services sociaux et les distribuer à différentes associations.

Eau de Paris est chargée de la gestion des fontaines à boire situées sur la voirie parisienne, et depuis janvier 2018, la Ville de Paris leur a confié la gestion des fontaines d'eau potable situées dans les parcs, les espaces verts ou les bois. Parmi les 1 030 fontaines de type Wallace, Millénaire, Mât-source, bornes fontaines et Pétilantes en service, Eau de Paris et les services sociaux de la Ville de Paris ont identifié des points d'eau devant être maintenus ouverts toute l'année afin de favoriser l'accès à l'eau des sans-abri, même l'hiver. Ces points font l'objet d'un entretien particulier l'hiver mais peuvent être malgré tout fermés quelques jours en cas de fort gel, pour la sécurité des riverains (risque important de chute dû au gel de l'eau stagnante au sol). Aussi, le nombre de fontaines accessibles l'hiver a augmenté, passant de 267 fontaines en 2022 à 271 en 2023.

PARIS TOUJOURS MOBILISÉE EN FAVEUR DE L'ACCÈS À L'EAU, À L'ASSAINISSEMENT, À L'ÉNERGIE ET À LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS POUR TOUS DANS LE MONDE

Solidarité internationale : la Ville poursuit son action en faveur des pays en voie de développement

Comme chaque année depuis 2006, la Ville de Paris a réitéré son appel à projet SOLIDAE, permettant aux associations de candidater pour le financement de projets de développement sur les thèmes de l'accès à l'eau, à l'assainissement, à la gestion des déchets, et à l'énergie. À travers ce dispositif, la Ville de Paris participe à l'émancipation des plus démunis et apporte sa contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durables de l'ONU.

Pour cette 9^e édition de SOLIDAE, 45 projets ont été déposés, 14 ont finalement été présentés au jury en mars 2023.

Le comité a acté le financement des 11 projets suivants pour un montant total de subventions pluriannuelles de 970 795 €.

 Point info : Accès aux données

Le site web d'Eau de Paris donne la disponibilité des fontaines en temps réel : www.eaudeparis.fr

PROJETS SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET SOLIDAE 2022-2023

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES	PAYS D'INTERVENTION	THÉMATIQUES	MONTANT DE LA SUBVENTION	VERSEMENT À NOTIFICATION
Women Engage for a Common Future	Colombie	Déchets (D)	50 000 €	15 000€ (D)
GRET	Madagascar	Eau Assainissement Déchets (EA)	100 000 €	65 000 € (EA)
Terre Citoyenne et Solidaire	Togo	Eau (E)	43 754 €	33 754 € (E)
La Chaîne de l'Espoir	Côte d'Ivoire	Assainissement (A)	193 046 €	90 000 € (A)
Urbamonde	Sénégal	Assainissement (A)	167 126 €	90 000 € (A)
Experts Solidaires	Madagascar	Énergie (N)	25 000 €	10 000€ (N)
ABDEC	République Démocratique du Congo	Eau (E)	44 000 €	36 000 € (E)
GRDR	Mauritanie / Sénégal	Eau Assainissement (EA)	97 869 €	62 869 € (EA)
Morija	Burkina Faso	Eau Assainissement (EA)	200 000 €	90 000 € (EA)
Pot@mai	Congo	Eau, Déchets et Énergie (EDN)	25 000 €	9 800 € (N)
Geres	Birmanie	Énergie (N)	25 000 €	15 000€ (N)

Les projets lauréats représentent ainsi un montant de 517 423 € de subventions notifiées au titre de l'année 2023.

À ces versements s'ajoutent les montants versés aux projets précédemment sélectionnés et actifs au 1^{er} janvier 2023.

13 projets précédemment sélectionnés étaient toujours en cours fin 2023 :

ASSOCIATIONS PORTEUSES	PAYS	DÉBUTÉ EN	MONTANT SUBVENTION VOTÉ	VERSEMENT 2023
CFS GK SAVAR	Bangladesh	Octobre 2020	125 556 €	15 000 € (EA)
IDO	Tchad	Septembre 2021	140 000 €	Tranche 2023 décalée en 2024
FONDEM	Madagascar	Novembre 2021	140 000 €	Tranche 2023 décalée en 2024
AGRISUD	Laos	Septembre 2020	74 558 €	Tranche 2023 décalée en 2024
MEDECINS DU MONDE	Népal	Août 2021	75 000 €	10 699€ (D)
Initiative Développement	Bénin	Octobre 2022	115 000 €	30 000 € (EA)
SEVES (PASPEVO 2)	Togo	Septembre 2022	100 000 €	Décalé à 2024 (EA) 50 000€ (D)
Moi Jeu tri	Côte d'Ivoire	Aout 2022	20 000€	5 000€ (D)
IDE - E	Vietnam	Décembre 2021	25 000€	4 400€ (D)
SOS Sahel	Sénégal	Novembre 2022	200 000 €	25 000 € (EA)
Action contre la Faim	Népal	Juillet 2022	173 813 €	40 000 € (EA)
Comité de Coopération avec le Laos	Laos	Novembre 2022	44 500 €	15 000 € (EA)
Planète Enfance Développement	Cambodge	Juillet 2022	68 771 €	Décalé à 2024 (EA)

En 2023, 14 projets lauréats des précédentes éditions se sont achevés et ont été soldés :

ASSOCIATIONS PORTEUSES	PAYS	DÉBUTÉ EN	MONTANT SUBVENTION VOTÉ	SOLDE VERSÉ EN 2023
EED	Mauritanie	Octobre 2020	52 901 €	2 901€ (D)
ELECTRICIENS SANS FRONTIERES	Sénégal	Septembre 2021	25 000€	2 000€ (N)
Gbobeto	Bénin	Aout 2022	12 500 €	1 500€ (N)
Keur Kamer	Cameroun	Aout 2022	25 000 €	1 000€ (N)
AGIR abcd	Togo	Janvier 2018	61 500 €	10 000 € (EA)
ANI	Cameroun	Juillet 2022	55 976 €	10 000 € (EA)
INTER AIDE	Sierra Léone	Septembre 2020	200 000 €	80 000 € (EA)
AQUASSISTANCE	Cameroun	Septembre 2019	120 000 €	15 000 € (EA)
GRET (AICHA 3)	Mauritanie	Novembre 2020	120 000 €	15 000 € (EA)
TGH	Népal	Septembre 2020	200 000 €	35 000 € (EA)
LE PARTENARIAT	Sénégal	Septembre 2020	135 000 €	10 000 € (EA)
KYNAROU	Inde	Octobre 2018	224 200 €	5 000 € (EA)
CODEGAZ	Népal	Décembre 2020	86 200 €	0 € (EA) Ajustement sur erreur 2022 de trop versé par DGFIP
SEVES (PASPEVO 1)	Togo	Octobre 2020	60 000 €	10 000 € (EA)

Le montant total des subventions versées dans le cadre du dispositif SOLIDAE en 2023, aux 13 projets en cours, aux 14 projets soldés, ainsi qu'aux 11 nouveaux projets lauréats de l'appel à projet 2022-2023, s'est élevé à 909 923 € dont 782 623 € pour les volets « Eau Assainissement » sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ; 88 000 € pour le volet « Gestion des déchets » et 39 300 € pour le volet « Énergie » sur le budget général de la Ville de Paris..

Actions d'urgence eau-assainissement

En 2023, un projet de l'association ACTED en Libye a été subventionné au titre de l'aide d'urgence sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour un montant total de 100 000 € :

PROJET	CONTEXTE D'INTERVENTION	DATE	MONTANT SUBVENTION
ACTED Libye	Aide d'urgence en réponse à de très fortes inondations dans le croissant rouge	Novembre 2023	100 000 €

Coopérations décentralisées de ville à ville dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets

- **Jéricho-JWWU** : ce projet de coopération, d'un montant total de 1,3 M€, a été lancé en octobre 2022, avec un financement de l'Agence Française de Développement de 755 000 €. Il permet de développer une étude de faisabilité d'un système d'assainissement (collecte et traitement) pour les villages ouest de Jénine, attribuée au groupement franco-palestinien (ARTELIA-UG) en juin 2024. À Jéricho, la réhabilitation du système SCADA a également donné lieu à une consultation, l'offre étant en cours d'attribution. Compte tenu du contexte sécuritaire régional, les missions d'experts ne sont pas possible jusqu'à nouvel ordre.
- **Accra** : la Ville de Paris a apporté son soutien en matière d'ingénierie et de logistique : appui à la rédaction de termes de référence du futur marché de collecte d'Accra, proposition de modification du schéma financier, étude de transposition des applications Lutece/DansMaRue, etc. L'année 2023 a été marquée par le lancement d'un volontariat de solidarité internationale à Accra, soutenu financièrement par France Volontaires et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représentant un coup de 8 866 € versé à l'opérateur de volontariat ADICE. Une mission d'experts a également eu lieu en novembre 2023 et a permis de définir les priorités et le cahier des charges pour l'application DansMaRue d'une part, et de lancer la consultation pour l'animation de la rue zéro déchets dont le lancement est prévu au 4^e trimestre 2024.
- **Nouakchott** : un nouveau projet de coopération a été lancé en 2023, d'un montant total de 236 750 € avec un financement de la Direction pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales de 146 700 €. Le projet doit permettre de réaliser une étude d'aménagement

en agriculture urbaine, d'étudier la réutilisation de boues de vidange et la création de formation. Pour ce projet, une volontaire de solidarité internationale française a été recrutée afin de suivre son déroulement sur place à Nouakchott. Un versement de 41 989 € a été réalisé en 2023 pour financer les premières activités et le déploiement de la volontaire.

- **Port-au-Prince** : une coopération a été initiée en 2019 avec Port-au-Prince sur la thématique de la gestion des déchets ménagers et a été soutenue par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à hauteur de 23 200 €. Compte tenu du contexte sécuritaire fortement dégradé, il a été convenu avec le Ministère de mobiliser la subvention de 23 200 € afin de soutenir l'association GRET pour développer un réseau d'éclairage solaire dans le marché Salomon de Port-au-Prince.



DONNÉES FINANCIÈRES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

BUDGET ANNEXE DE L'EAU (VILLE DE PARIS) 2023

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	1 108 935,89	946 210,87			162 725,02
012	Charges de personnels et frais assimilés	770 000,00	665 433,96			104 566,04
014	Atténuation de produits					
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	4 600,00			400,00
Total des dépenses de gestion des services		1 883 935,89	1 616 244,83			267 691,06
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	929 946,99	515 873,00			414 073,99
68	Dotations aux provisions et dépréciations					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues	192 532,70				
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 006 415,58	2 132 117,83			874 297,75
023	Virement à la section d'investissement	60 750,00				
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 250,00	1 250,00			
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		62 000,00	1 250,00			60 750,00
Total		3 068 415,58	2 133 367,83			935 047,75

Recettes d'exploitation

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuation de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	2 461 954,39	2 461 954,39			
73	Produits issus de la fiscalité					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante		1,18			-1,18
Total des recettes de gestion des services		2 461 954,39	2 461 955,57			-1,18
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciation					
Total des recettes réelles d'exploitation		2 461 954,39	2 461 955,57			-1,18
042	Opération d'ordre de transfert entre sections					
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
Total		2 461 954,39	2 461 955,57			-1,18

Pour information
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1 606 461,19



CHIFFRES CLÉS

Résultat de l'exercice 2023 :

Excédent de la section d'exploitation de 328 587,74 €
Excédent de la section d'investissement de -54 526,00 €

Résultat cumulé de l'exercice après incorporation des reports des années antérieures :

Excédent de la section d'exploitation de 935 048,93 €
Excédent de la section d'investissement de 67 318,04 €

Durée d'extinction de la dette au 31/12/2023 :
sans objet (pas de section d'investissement)

BUDGET D'EAU DE PARIS 2023 (EAU POTABLE)

Eau de Paris est un établissement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il dispose donc d'un budget propre pour l'exercice de ses missions.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	110 005 578,46	74 488 261,91	28 718 240,53	89 547,77	6 709 528,25
012	Charges de personnel et frais assimilés	81 434 200,00	50 965 979,20	29 270 642,35		1 197 578,45
014	Atténuations de produits	87 917 955,00	33 362 539,94	50 675 173,83		3 880 241,23
65	Autres charges de gestion courante	620 800,00	519 449,85	7 976,00		93 374,15
Total des dépenses de gestion des services		279 978 533,46	159 336 230,90	108 672 032,71	89 547,77	11 880 722,08
66	Charges financières	4 613 600,00	4 479 328,10	134 271,90		
67	Charges exceptionnelles	4 929 208,00	4 076 488,50	224 599,72		628 119,78
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 736 440,00	4 366 140,64			370 299,36
Total des dépenses réelles d'exploitation		294 257 781,46	172 258 188,14	109 030 904,33	89 547,77	12 879 141,22
023	Virement à la section d'investissement	5 137 570,38				5 501 168,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 500 000,00	51 872 567,40			1 627 432,60
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		58 637 570,38	51 872 567,40			7 128 601,40
Total		352 895 351,84	224 130 755,54	109 030 904,33	89 547,77	20 007 742,62
Total des dépenses d'exploitation cumulées						333 251 207,64

Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	produits rattachés	
013	Atténuations de charges	3 223 000,00	3 130 057,04		92 942,96
70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	315 524 601,11	256 884 156,01	49 223 676,20	9 416 768,90
74	Subventions d'exploitation	322 209,00	728 348,32		-406 139,32
75	Autres produits de gestion courante	5 066 699,94	5 390 728,19		-324 028,25
Total des recettes de gestion courante		324 136 510,05	266 133 289,56	49 223 676,20	8 779 544,29
77	Produits exceptionnels	1 092 200,03	1 356 427,89	13 000,00	-277 227,86
78	Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions	7 834 000,00	6 725 250,00		1 108 750,00
Total des recettes réelles d'exploitation		333 062 710,08	274 214 967,45	49 236 676,20	9 611 066,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 832 641,76	18 473 563,18		1 359 078,58
Total des recettes d'ordre d'exploitation		19 832 641,76	18 473 563,18		1 359 078,58
Total		352 895 351,84	285 350 364,24	49 236 676,20	10 970 145,01
Total des dépenses d'exploitation cumulées					341 925 206,83

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
23	Immobilisations en cours	90 129 549,29	67 734 333,41	7 453 979,75	14 941 236,13
OE102	Protection et amélioration qualité de l'eau	2 837 731,64	2 541 378,90		296 352,74
OE103	Réseau de distribution, réservoirs, conduites, comptage des abonnés	5 188 728,72	4 284 859,10		903 869,62
OE106	Rénovation et modernisation des usines de traitement et de relevage	1 214 982,15	321 805,68		893 176,47
OE107	Autres bâtiments, terrains et équipements généraux	351 448,07	277 849,20		73 598,87
OE110	Développement soutenable	55 000,00	1 712,43		53 287,57
OE111	Eau non potable	114 828,86	44 899,14		69 929,72
Total des dépenses d'équipement		99 892 268,73	75 206 837,86	7 453 979,75	17 231 451,12
16	Emprunts et dettes assimilés	12 436 000,00	12 394 187,20		41 812,80
26	Participations et créances rattachées à des participations	100 000,00	0,00		100 000,00
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	48 332,48		1 667,52
Total des dépenses financières		12 586 000,00	12 442 519,68		143 480,32
Total des dépenses réelles d'investissement		112 478 268,73	87 649 357,54	7 453 979,75	17 374 931,44
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	19 832 641,76	18 473 563,18		1 359 078,58
Total des dépenses d'ordre d'investissement		19 832 641,76	18 473 563,18		1 359 078,58
Total		132 310 910,49	106 122 920,72	7 453 979,75	18 734 010,02
Total des dépenses d'investissement cumulées					113 576 900,47

Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	8 400 000,00	4 386 955,00	4 013 045,00
16	Emprunts et dettes assimilés	29 191 784,00	25 009 636,70	4 182 147,30
Total des recettes d'équipement		37 591 784,00	29 396 812,60	8 194 971,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 225 610,51	23 225 610,51	
Total des recettes financières		23 225 610,51	23 225 610,51	
Total des recettes réelles d'investissement		60 817 394,51	52 622 423,11	8 194 971,40
21	Virement de la section d'exploitation	5 137 570,38		5 137 570,38
40	Opérations de transfert entre sections	53 500 000,00	51 872 567,40	1 627 432,60
Total des recettes d'ordre d'investissement		58 637 570,38	51 872 567,40	6 765 002,98
Total		119 454 964,89	104 494 990,51	14 959 974,38
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		40 780 271,65		
Total des recettes d'investissement cumulées				145 275 262,16



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (VILLE DE PARIS)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	36 693 500,00	35 106 940,86	273 811,71	197 346,47	1 115 400,96
012	Charges de personnels et frais assimilés	25 700 000,00	25 216 074,64			483 925,36
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	5 503,34			9 496,66
Total des dépenses de gestion courante		62 408 500,00	60 328 518,84	273 811,71	197 346,47	1 608 822,98
66	Charges financières	1 839 516,00	1 249 692,77	561 690,80		28 132,43
67	Charges exceptionnelles	870 000,00	801 049,59			68 950,41
022	Dépenses imprévues	75 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		65 193 016,00	62 379 261,20	835 502,51	197 346,47	1 780 905,82
023	Virement à la section d'investissement	8 787 498,19				
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	30 018 070,45	30 018 070,45			
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		38 805 568,64	30 018 070,45			8 787 498,19
Total		103 998 584,64	92 397 331,65	835 502,51	197 346,47	10 568 404,01

Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés
013	Atténuation de charges	50 000,00	19 362,61	30 637,39
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services marchandises	93 891 793,00	93 844 890,65	46 902,35
74	Subventions d'exploitation	1 200 000,00	1 097 407,80	102 592,20
75	Autres produits de gestion courante	2 150 000,00	2 073 344,98	76 655,02
Total des recettes de gestion courante		97 291 793,00	97 035 006,04	256 786,96
77	Produits exceptionnels	110 000,00	169 481,32	-59 481,32
Total des recettes réelles d'exploitation		97 401 793,00	97 204 487,36	197 305,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 138 582,00	6 138 577,81	4,19
Total des recettes d'ordre d'exploitation		6 138 582,00	6 138 577,81	4,19
Total		103 540 375,00	103 343 065,17	197 309,83
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1			458 209,64	



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations en cours	3 500 000,00	2 683 416,16	423 040,09	393 543,85
21	Immobilisations corporelles	1 254 510,00	1 132 157,52	60 678,21	61 674,27
23	Immobilisations en cours	65 450 033,19	61 162 387,17	328 952,43	3 958 693,59
Total des dépenses d'équipement		70 204 543,19	64 977 960,85	812 670,73	4 413 911,61
13	Subventions d'investissement	1 944 541,00	1 943 527,56		1 013,44
16	Remboursements d'emprunts et dettes assimilées	7 506 000,00	7 504 482,72		1 517,28
020	Dépenses imprévues	75 000,00			
Total des dépenses financières		9 525 541,00	9 448 010,28		77 530,72
4581	Opération pour compte de tiers	916 600,00	239 733,67		676 866,33
Total des dépenses réelles d'investissement		80 646 684,19	74 665 704,80	812 670,73	5 168 308,66
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 138 582,00	6 138 577,81		4,19
041	Opération patrimoniales	2 275 661,96	2 055 071,08		220 590,88
Total des dépenses d'ordre d'investissement		8 414 243,96	8 193 648,89		220 595,07
Total		89 060 928,15	82 859 353,69	812 670,73	5 388 903,73
Pour information R 001 Solde d'exécution reporté de N-1			8 538 066,17		

Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	15 001 462,00	16 586 324,00	-1 584 862,00
16	Emprunts et dettes assimilés	28 861 481,00	29 527 952,00	-666 471,00
Total recettes d'équipement		43 862 943,00	46 114 276,00	-2 251 333,00
106	Réserves	976 806,67	976 806,67	
Total recettes financières		976 806,67	976 806,67	
4582	Opérations pour compte de tiers	916 000,00	147 000,00	769 600,00
Total recettes réelles d'investissement		45 756 349,67	47 238 082,67	-1 481 733,00
021	Virement de la section d'exploitation	8 787 498,19		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 018 070,45	30 018 070,45	
041	Opérations patrimoniales	2 275 661,96	2 055 071,08	220 590,88
Total recettes d'ordre d'investissement		41 081 230,60	32 073 141,53	9 008 089,07
Total		86 837 580,27	79 311 224,20	7 526 356,07
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			2 223 347,88	

CHIFFRES CLÉS

Résultat de l'exercice 2023 :

Excédent de la section d'exploitation de 10 110 231,01 €
Déficit de la section d'investissement de -3 548 129,49 €

Résultat cumulé de l'exercice après incorporation des reports des années antérieures :

Excédent de la section d'exploitation de 10 568 440,65 €,
Déficit de la section d'investissement de -1 324 781,61 €

La dotation aux amortissements s'élève à 30 018 070,45 €
Durée d'extinction de la dette au 31/12/2023 = 3,22 ans

INDICATEURS

INDICATEURS COMMUNS AUX SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, AU TITRE DU DÉCRET DU 2 MAI 2007

Répondant à une demande de la Cour des Comptes de décembre 2003, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs de performance dans le RPQS. Ils figurent aux Annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales. Le dispositif offre aux services des collectivités un référentiel leur permettant de s'engager dans une démarche de progrès, en suivant leur progression interannuelle et en se comparant à d'autres services. Il fournit par ailleurs aux usagers du service des éléments d'explication sur le prix de l'eau et les éclaire sur le fonctionnement des services en général.

Les indicateurs ont fait l'objet de définitions homogènes. Ces définitions ont été élaborées par un groupe de travail associant des experts représentatifs de tous les acteurs de la gestion des services d'eau (représentants des administrations publiques, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés).

Les collectivités concernées renseignent chaque année l'ensemble des indicateurs au sein de leur RPQS. Ces indicateurs constituent la base des données de l'observatoire des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Libellé	Code	Valeur 2022 de l'indicateur	Valeur 2023 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs descriptifs du service				
Estimation du nombre d'habitants desservis		2 139 900	2 133 111	La valeur est celle de la population totale légale 2021 de Paris établie par l'INSEE, entrée en vigueur au 1er janvier 2024. Elle correspond donc strictement à la population parisienne sans prise en compte de la population non résidente. La population desservie à Paris, compte tenu de l'importance des migrations quotidiennes liées à l'activité économique, est estimée à 3 000 000 de personnes.
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	D102.0 et D204.0	4,0356 €/m ³	4,2141 €/m ³	Prix au 1 ^{er} janvier 2024, toutes redevances et taxes comprises. Le prix inclut la redevance de location – entretien d'un compteur de 15 mm.
Indicateurs de performance				
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P109.0	0,0031 €/m ³	0,0054 €/m ³	L'indicateur national vise à mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté. Il est basé sur le montant des abandons annuels de créance à caractère social et des montant versés aux fonds de solidarité nationaux effectués par la collectivité et ses opérateurs (à Paris, il s'agit du FSL) divisé par le volume facturé. Eau de Paris a porté sa contribution au FSL, à titre exceptionnel, à 600 000 € en 2023.
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	0,27 %	0,52 %	Cet indicateur mesure l'efficacité du recouvrement, et ainsi la pérennité économique du service. Il est calculé au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Sauf exception rare, l'impayé concerne la totalité de la facture d'eau. Le taux est donc le même pour le service de l'eau et le service de l'assainissement.

INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Libellé	Code	Valeur 2022 de l'indicateur	Valeur 2023 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs descriptifs du service				
Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire - microbiologie	P101.1	100%	100%	Pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques conformes selon la réglementation en vigueur. Les mesures portent en particulier sur la détection des bactéries.
Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire - physico chimie	P102.1	100 %	99,9 %	Pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physicochimiques conformes selon la réglementation en vigueur. Les mesures portent en particulier sur les nitrates, pesticides, fer...
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2	120	120	Cet indicateur évalue le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable. Son mode de calcul a été modifié (voir arrêté du 2 décembre 2014) Eau de Paris ayant une connaissance exhaustive du réseau parisien, la note attribuée est la note maximale de 120.
Rendement du réseau de distribution	P104.3	91,2 %	91,0 %	Voir définition au & « Paris maintient un très bon niveau de rendement ».
Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)	P105.3	26,6 m ³ /km/j	26,5 m ³ /km/j	Il s'agit du ratio entre la somme des pertes +volume de service et la longueur du réseau de desserte* (hors branchements) Cet indicateur et son évolution permettent de suivre le déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau, notamment par la limitation des prélèvements sur la ressource.
Indice linéaire des pertes en réseau	P106.3	21,4 m ³ /km/j	21,2 m ³ /km/j	Il s'agit du ratio entre le volume des pertes (fuites, volumes sans comptage) et le linéaire de réseau de desserte (hors branchements). Cet indicateur et son évolution reflètent la politique de maintenance et de renouvellement du réseau et la lutte contre d'éventuels volumes détournés.
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,89 %	0,99 %	L'indicateur se définit comme le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte (hors branchements) renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur totale du réseau de desserte. Il est donc calculé sur la période 2019 à 2023, soit 101,9 km de réseau renouvelés.
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	82 %	82 %	Cet indicateur vérifie le niveau d'avancement de la démarche administrative (Déclaration d'Utilité Publique) et opérationnelle (mise en œuvre des actions prévues dans l'arrêté de DUP) de protection des sources.
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	0,47	0,53	et indicateur mesure la continuité du service d'eau à partir du nombre de coupures d'eau imprévisibles, liées au fonctionnement du réseau public, rapporté à 1 000 habitants. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau (et non les simples incidents de pression ou de qualité de l'eau). L'indicateur ne tient pas compte de l'importance de la coupure (nombre d'abonnés touchés), ni de sa durée.
Taux de respect du délai d'ouverture maximal des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	100%	100%	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service.
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P153.2	3,5 an	5,4 an	Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. (La baisse du taux d'autofinancement est corrélée à la perte de chiffre d'affaires enregistrée sur les ventes d'eau potable.

INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code	Valeur 2022 de l'indicateur	Valeur 2023 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs descriptifs du service				
Taux de réclamations adressées au service public de l'eau	P155.1	1,25 / 1 000 abonnés	1,66 / 1 000 abonnés	Cet indicateur de la qualité du service rendu à l'utilisateur est basé sur les réclamations écrites de toute nature formulées par des abonnés, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	D202.0	989	887	La base de cet indicateur a évolué en 2013. La réglementation fait la distinction entre établissements rejetant des eaux usées non domestiques proprement dites, qui sont soumis à autorisation, et ceux rejetant des eaux usées non domestiques assimilables à des eaux domestiques. 6 139 déclarations ou autorisations de déversement étaient en vigueur en 2023 : 5 174 déclarations et autorisations concernant les restaurants et les pressings et 600 autorisations pour les garages, établissements de soins, laboratoires, atelier, traitements de surface, imprimeries, blanchisseries, et autres activités).
Indicateurs de performance				
Taux de desserte par le réseau de collecte des eaux usées	P201.1	100 %	100 %	Seuls quelques établissements situés dans les bois de Boulogne et de Vincennes disposent d'une installation autonome.
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	P202.2	120/120	120/120	Cet indicateur vise à évaluer le niveau de connaissance des réseaux de collecte d'eaux usées, basé sur l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau (longueur des réseaux, programmes de gestion patrimoniale, etc.) Son mode de calcul a été modifié (voir arrêté du 2 décembre 2014)
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU, décret du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	P203.3	chiffre police de l'eau		Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié	P204.3	chiffre police de l'eau		Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié	P205.3	chiffre police de l'eau		Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	P206.3	100 %	100 %	
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P251.1	0,031 / 1 000 habitants	0,013 / 1 000 habitants	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnités présentées durant l'année 2023 par des tiers ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Tous les dossiers contentieux ouverts en 2023 pour lesquels la responsabilité du service n'est pas clairement exclue sont pris en compte. Il s'agit donc d'une valeur maximale. En 2023, 26 dossiers ont été ouverts.



Libellé	Code	Valeur 2022 de l'indicateur	Valeur 2023 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs descriptifs du service				
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	P252.2	0	0	Aucun tronçon n'a donné lieu à plus d'un curage lors de l'année 2023
Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	P253.2	0,38 %	0,33 %	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements 29,26 km de réhabilitation du réseau entre 2019 et 2023.
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	P254.3	chiffre SIAAP		Cet indicateur évalue la performance des stations de traitement des eaux usées au regard des prescriptions préfectorales, plus contraignantes que celles de la réglementation européenne.
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	P255.3	120/120	120/120	Cet indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement. Il s'agit d'une note attribuée selon l'état de connaissance des rejets.
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P256.2	3,61 ans	3,22 ans	Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.
Taux de réclamations adressées au service d'assainissement	P258.1	4,38 / 1 000 abonné	3,03 / 1 000 abonnés	Cet indicateur de la qualité du service rendu à l'utilisateur est basé sur les réclamations écrites de toute nature formulées par des abonnés, à l'exception de celles relatives au niveau des tarifs. Le STEA a reçu 289 signalements en 2023.

GLOSSAIRE ET SIGLES

GLOSSAIRE

ABONNÉ

C'est le titulaire du contrat de fourniture d'eau, destinataire de la facture. Dans la pratique à Paris, il s'agit le plus souvent du syndicat de copropriété de l'immeuble et parfois du propriétaire.

ABONNEMENT

Désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement de service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné).

AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

Zone sur laquelle le captage est alimenté en eau. Le captage est l'endroit où l'on prélève l'eau brute dans la nature.

AUTORITÉ ORGANISATRICE

Personne publique (commune, établissement public de coopération intercommunal, département...), dans le cas du présent rapport, la Ville de Paris, ayant la responsabilité de l'organisation du service public de l'eau ou de l'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

AVALOIR

Ouvrage d'assainissement de surface généralement situé sur les caniveaux et permettant de recueillir les eaux de ruissellement de voirie.

BASSIN DE DESSABLEMENT

Ouvrage situé sur le réseau d'assainissement et qui permet en diminuant la vitesse des eaux de récupérer les matières solides par décantation.

BASSIN VERSANT

Surface de terrain à l'intérieur de laquelle toutes les eaux tombées sont dirigées vers un même exutoire

BRAI DE HOUILLE

Produit dangereux présent dans les enduits de protection des canalisations d'eau, qui peut être relâché dans l'air au contact de nettoyage de haute pression et lors de certains travaux occasionnant l'échauffement de cette matière.

BRANCHEMENT PARTICULIER (BP)

Le branchement particulier d'eau désigne la conduite particulière d'alimentation de l'immeuble, depuis la prise d'eau pratiquée sur la conduite publique, jusqu'au point de livraison situé au pied de l'immeuble

Le branchement comprend, d'amont en aval :

- la prise d'eau sur la conduite de distribution publique ;
- le robinet de prise en charge ;
- la canalisation de branchement ;
- le dispositif de comptage.

Le branchement particulier d'assainissement désigne l'ensemble des ouvrages permettant de transporter les eaux usées (domestiques et/ou non domestiques) et/ou les eaux pluviales depuis une source (en général un bâtiment) et l'égout principal.

Le branchement particulier est délimité par :

- en limite amont, une (ou plusieurs) sortie(s) de sol (colonne de chute, cave, vide sanitaire...);
- en limite aval, le premier égout principal rencontré en partant de la limite amont.

Le branchement particulier d'assainissement inclut la partie publique du branchement particulier, située sous domaine public et la partie privée du branchement particulier, située sous domaine privé.

COLLECTEUR

Ouvrage qui assure le transport des eaux provenant des égouts élémentaires de Paris jusqu'aux émissaires ou aux ouvrages du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Ce sont des galeries visitables constituées d'une cunette centrale recevant les eaux et de deux banquettes latérales de circulation, dont les dimensions vont croissant d'amont en aval.

COMITÉ DE BASSIN

Instauré par la loi du 16 décembre 1964, le comité de bassin est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers (représentants des agriculteurs, industriels, associations, milieux socio-professionnels et personnes qualifiées), les collectivités territoriales, et l'État.

Il est l'organe délibératif du bassin : sur proposition du conseil d'administration, le comité de bassin établit le programme d'intervention de l'Agence de l'eau (types de travaux à réaliser ainsi que les modalités d'aides (subvention, avance) relatives à ces travaux). Il fixe également le taux des redevances pour financer le programme d'intervention, et est chargé de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de la consultation du public sur ce document d'orientation.

DBO5

Demande Biologique/Biochimique en Oxygène pour 5 jours, c'est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DÉVERSOIR D'ORAGE

Ouvrage reliant un collecteur à la Seine, permettant de délester le collecteur en cas de surcharge (notamment en cas de fortes précipitations).

EAU CLAIRE

Eau faiblement polluée observée et pouvant avoir comme origine des infiltrations ou des eaux d'exhaures.

EAU POTABLE

Eau que l'on peut boire sans risque pour la santé, et qui répond à des normes de qualité définies par le code de la santé publique et ses textes d'application.

EAU NON POTABLE

Eau dont la qualité ne satisfait pas les normes de potabilité établies par le code de la santé publique, ne pouvant être destinée à la consommation humaine et utilisée essentiellement pour des besoins industriels ou collectifs publics ou privés. Elle subit un simple traitement par dégrillage et tamisage.

EAUX D'EXHAURE

Les eaux d'exhaure sont des eaux de nappe qui sont collectées afin d'empêcher toute infiltration d'eau dans des constructions enterrées (parkings publics et privés, métro, etc.).

EAUX EXCÉDENTAIRES

Volume d'eau dépassant les capacités de transport de l'égout. Lorsque l'ensemble de l'égout est rempli d'eau, les eaux dites excédentaires sont susceptibles de remonter sur la voirie par l'intermédiaire des bouches d'égout. Il est alors nécessaire de les évacuer par l'intermédiaire des déversoirs d'orage.

EAUX GRISES

Eaux usées domestiques à l'exclusion des eaux de toilettes et d'urinoirs.

EAUX USÉES OU EFFLUENTS

Eaux qui ont été altérées par l'activité humaine, et qui sont collectées et transportées par le réseau d'assainissement. On distingue les eaux usées domestiques et non domestiques.

EAUX USÉES DOMESTIQUES

Ce terme désigne les eaux ménagères également appelées eaux grises (lavage, cuisine, toilette...) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

EAUX USÉES NON DOMESTIQUES

Ce terme désigne tout effluent provenant d'une utilisation de l'eau autre que domestique. Les eaux usées non domestiques sont classées en deux catégories : les eaux usées non domestiques proprement dites et les eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques.

Les eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques sont celles pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement de la satisfaction de besoins d'alimentation humaine, de lavage et de soins d'hygiène ainsi que de nettoyage et de confort des locaux. Le rejet de ces eaux doit faire l'objet d'une déclaration à la Section de l'assainissement de Paris qui peut imposer le respect de certaines prescriptions comme l'interdiction de rejet de biocides pour les cabinets médicaux.

Les eaux usées non domestiques proprement dites concernent principalement les installations classées pour la protection de l'environnement, les garages, stations-services... Conformément à l'article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique, tout déversement de ces eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement parisien doit être préalablement autorisé par le service d'assainissement.

ÉCHANTILLON

Fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses.

EFFLUENTS

Ensemble des eaux usées, eaux de ruissellement et eaux superficielles, qui sont évacuées par les égouts

ÉGOUT ÉLÉMENTAIRE

Ouvrage élémentaire visitable assurant la collecte des eaux des immeubles et des eaux pluviales.

ÉGOUT SÉPARATIF

Égout élémentaire dans lequel les eaux pluviales sont collectées et cheminent séparément des eaux usées.

ÉGOUT UNITAIRE

Égout élémentaire dans lequel circulent toutes les catégories d'eaux (eaux usées domestiques et non domestiques, eaux pluviales, eaux non potables, eaux d'exhaure...).

ÉMISSAIRE

Ouvrage circulaire de diamètre important assurant le transport des effluents vers la station d'épuration.

ENSABLEMENT

Dépôt de matière solide en égout. Les ensablements comprennent les sables (dépôt constitué essentiellement de matières minérales), les boues (matières minérales fines), les graisses, les encombrants (matériaux ne pouvant être pompés par aspiration), les torches (amalgame de matériaux de forme allongée constitué par accumulation de plastiques, câbles...), les flottants et les liants (résidus de fin de chantier ayant tendance à se décanter et à solidifier en égout).

ÉPANDAGE

Technique agricole consistant à répandre divers produits, dont les eaux usées traitées (boues d'épuration), sur des zones cultivées, forêts... L'épandage des boues de curage est interdit.

ÉVALUATION DES RISQUES ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Obligation réglementaire fixée à l'employeur, l'évaluation des risques professionnels consiste à identifier les dangers présents dans l'entreprise (liés notamment aux équipements ou substances utilisés, aux méthodes de travail) et à analyser les conditions d'exposition des travailleurs à ces mêmes dangers susceptibles de causer des dommages pour leur santé. Depuis 2001, les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un « document unique » de l'établissement, révisé autant que de besoin et à minima tous les ans. Il doit ensuite conduire à l'élaboration de plans d'actions visant à supprimer ou, à défaut, à diminuer les risques afin d'assurer la sécurité des travailleurs, de protéger leur santé et d'améliorer leurs conditions de travail.

EXUTOIRE

Point de sortie des effluents.

FOND DE RADIER

Dalle de fond supportant l'ensemble d'une structure.

GALERIE DES EAUX

Ouvrage visitable abritant uniquement des conduites d'eau potable et/ou non potable.

Galerie technique

Utilisation de l'égout afin d'abriter différents types de réseau (canalisations d'eau potable et non potable, réseau d'eau réfrigéré, câble de télécommunications...).

GALERIE TECHNIQUE

Utilisation de l'égout afin d'abriter différents types de réseau (canalisations d'eau potable et non potable, réseau d'eau réfrigéré, câble de télécommunications...).

GRAVITAIRE

Dont l'écoulement se fait suivant la pente du terrain (ou du réseau d'égout) sans nécessiter de pompage.

ÎLOT DE CHALEUR

Phénomène climatique caractérisé par une température du centre-ville supérieure à la température de la campagne environnante.

OPÉRATEUR

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée, la régie) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée, souvent une délégation de service public) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau.

OUVRAGE VISITABLE

Ouvrage d'assainissement permettant la circulation d'un agent debout et dont les conditions normales d'exploitation garantissant un niveau de plan d'eau compatible avec la circulation des agents.

PLAN DE PRÉVENTION

Le plan de prévention est un document établi lorsque des travaux doivent être réalisés dans une entreprise (dite « utilisatrice ») par une entreprise extérieure. Il vise à prévenir les risques liés aux interférences entre les activités, les installations et les matériels des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail, grâce à une concertation préalable au déroulement des travaux et à un suivi spécifique.

PRÉLÈVEMENT

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (un prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

RACCORDEMENT

Canalisation d'eau potable, d'eaux usées (domestiques ou non domestiques) ou d'eaux pluviales reliant la partie publique du branchement à la propriété privée.

RÉCLAMATION

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue.

RÉGIE

Établissement public chargé d'assurer un service public.

RÉHABILITATION

Travaux de consolidation des égouts reposant sur un diagnostic détaillé de l'état des ouvrages. La réhabilitation donne lieu à un traitement des dégradations visibles depuis l'égout mais également, le cas échéant à un renforcement du terrain situé à proximité.

RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux stations d'épuration. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

RÉSEAU DE DESSERTE

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation (usines) jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

RÉSERVOIR DE CHASSE

Ouvrage en maçonnerie permettant l'accumulation d'eau non potable destinée au nettoyage d'une portion d'égout élémentaire.

Le volume est libéré soudainement une fois le réservoir complètement rempli. Le réservoir est dit temporisé lorsqu'il est muni d'un système permettant d'automatiser son cycle de remplissage.

SERVICE

Tel qu'employé dans ce rapport, désigne le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées par le service d'eau potable parisien sont la production, le transfert et la distribution, ainsi que la facturation de l'eau. Les missions assurées par le service d'assainissement sont la collecte, le transport et la dépollution des eaux (via le SIAAP pour cette dernière).

STATION D'ÉPURATION

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet en milieu naturel et dans le respect de la réglementation

STATION DE POMPAGE

Ouvrages mécaniques qui permettent par un apport d'énergie (électricité ou carburants) de relever les eaux d'un point bas vers un point haut.

TIGRE

Le logiciel TIGRE (Traitement de l'Information pour la Gestion du Réseau d'Égout) est le système d'information géographique du STEA permettant de recenser les données patrimoniales et les données structurelles relatives aux égouts.

VANNE À EFFACEMENT RAPIDE

Vanne installée à un endroit déterminé d'un collecteur et destinée à en assurer le curage en continu. La vanne à effacement rapide utilise l'énergie hydraulique pour pousser les sables présents en fond de collecteur. Le mouvement de la vanne doit

être suffisamment rapide pour générer une vitesse des eaux du collecteur permettant d'entraîner les sables.

VANNE DE MAILLAGE

Ouvrage de régulation des débits qui permet d'orienter les eaux d'égout, vers plusieurs directions différentes. L'actionnement de la vanne de maillage permet de limiter les débits dans certains égouts afin d'en faciliter la mise à sec.

VOLUMES "CONSOMMÉS AUTORISÉS"

Correspondent à la somme des volumes des eaux de surface, des eaux souterraines et des volumes achetés aux autres distributeurs, auxquels sont retranchés les pertes et les volumes vendus à d'autres distributeurs.

VOLUMES « PRODUITS ET IMPORTÉS »

Correspondent à la somme des volumes des eaux de surface, des eaux souterraines et des volumes achetés aux autres distributeurs.

VOLUMES « DE SERVICE »

Correspondent aux volumes d'eau utilisés pour l'entretien des réservoirs, les vidanges, les travaux...

VOLUMES « SANS COMPTAGE »

Ce sont ceux utilisés par des usagers connus, avec autorisation, tels que les services incendies.

VOLUMES « COMPTABILISÉS »

Correspondent aux volumes utilisés par les abonnés et résultant des relevés des appareils de comptage.

VOLUME UNITAIRE

Volume d'eaux comprenant à la fois des eaux usées et des eaux pluviales.

SIGLES

AESN :

Agence de l'Eau Seine Normandie

APUR :

Atelier Parisien d'Urbanisme

ANSES :

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ARS :

Agence Régionale de Santé

CAEE :

Communauté d'Agglomération Est Ensemble

CASVP :

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

CATEC :

Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confiné

CHS-CT :

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CPCU :

Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain

DASES :

Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé

DPE :

Direction de la Propreté et de l'Eau

ENP :

Eau Non Potable

EPTB :

Établissement Public Territorial de Bassin

IIBRBS :

Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine

ONEMA :

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

PROGRAMME PARVI :

Paris Ville Numérique

RAP :

Règlement d'Assainissement de Paris

RPQS :

Rapport Prix Qualité des Services (ici d'eau et d'assainissement)

SDAGE :

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIAAP :

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

STEA :

Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement



Ville de Paris
www.paris.fr



OPE - Observatoire parisien de l'eau
www.observatoireparisiendeleau.fr



EdP - Eau de Paris
www.eaudeparis.fr



SIAAP - Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
www.siaap.fr



AESN - Agence de l'eau Seine Normandie
www.eau-seine-normandie.fr



Seine Grands Lacs - Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs
www.seinegrandslacs.fr



Agence régionale de santé Ile-de-France
www.ars.iledefrance.sante.fr



VILLE DE PARIS

DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU

SERVICE TECHNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

27, rue du Commandeur - 75014 Paris

Tél : 01 53 68 76 90 - fax : 01 53 68 76 99

Retrouvez toute l'information
pratique de votre ville au 3975 et sur
paris.fr



Mise en page et photos : DPE/STEA/SC/DN - Édition 2024